

L'Assistance Publique et ses Inquisitions

On sait que le premier ministre Taschereau, au lendemain des élections, donnait à sa victoire une explication assez surprenante. Par le fait que le gouvernement avait été rabroué à Montréal, un peu à Québec et en quelques autres endroits, et d'autre part, soutenu surtout par les comités ruraux, M. Taschereau affirmait que c'était la ratification évidente de ses deux lois: la régie de l'alcool et l'Assistance publique.

En ce qui concerne la Loi de l'Assistance publique, notre journal a été du petit nombre de ceux qui ont déclaré cette loi mauvaise. Nous restons de la même opinion, et nous persistons à croire que l'article de la loi qui autorise la perquisition des faits et gestes de nos hospices religieux avant l'octroi du secours prévu, est de la dernière inconvenance, et devrait être supprimé.

Dans le "Devoir" de jeudi, 8 février, M. Dupire, l'une des plumes les plus vivantes de l'organe nationaliste, s'amuse à stigmatiser cette capitale incongruë de la loi. Il trouve étrange que le gouvernement catholique de Québec, le seul du continent nord américain, tienne tant à perquisitionner les hospices des bonnes Sœurs, alors qu'il ne permet pas aucune perquisition des faits et gestes de sa ténébreuse Commission des Liqueurs.

L'article 11 de la Loi de l'Assistance publique se lit comme suit: "Toute institution d'assistance qui désire être reconnue comme telle... ou qui bénéficie ou désire bénéficier des privilèges conférés par la présente loi, doit, sur demande, fournir au service de l'assistance publique tous les renseignements que ce dernier croit utile de connaître pour s'éclairer sur la situation présente de telle institution.

Le rédacteur du "Devoir" imagine la scène qui peut se passer dans tel et tel hospice de charité. Le ministre dont relève la loi d'Assistance peut être un excellent homme; mais il peut être aussi n'importe qui. L'application rigoureuse de la loi, comme le zèle des employés dépendront beaucoup de celui qui sera à la tête de ce ministère de l'assistance publique.

L'article du "Devoir" suppose donc qu'un hospice de charité sollicite un renouvellement de l'octroi. Les officiers du gouvernement lui demandent ses livres et épiluchent les comptes. Les vérificateurs peuvent prendre note de toutes les dépenses, trouver qu'on a fait des frais exagérés, ici où là, qu'on a acheté trop de cierges, trop de bures pour confectonner les habits des religieuses, qu'on a vêtus les orphelins avec trop de luxe, qu'on a dépensé pour des remèdes des sommes extravagantes, que pour l'ornementation de la chapelle on s'est montré d'une prodigalité peu en rapport avec les besoins et les ressources de l'institution.

L'auteur de l'article dit: "Je sais bien que cela ne se fait pas." Mais il déclare que cela se fera, et que cela se fera le jour où toutes les œuvres de bienfaisance seront passées sous le joug de l'insidieuse loi, et surtout, comme il dit:—"surtout si quelque politicien fonde le parti anticlérical dont M. Taschereau nous a menacés."

Par ailleurs, le chroniqueur du "Devoir" rappelle ce qui vient de se passer en Chambre à propos de la Commission des Liqueurs. Le chef de l'opposition voulait savoir du gouvernement d'abord, puis de la Commission ensuite, le détail des opérations de ce nouveau rouage administratif. Mais là, l'opposition a trouvé porte close.

C'est précisément ce qui inspire au chroniqueur du "Devoir" l'amusante conclusion que voici:—"Vous, Baptiste, actionnaire de la firme Taschereau et Cie, marchands de vins et d'alcool, vous n'avez pas droit de vous faire rendre compte. Ce que fait la commission n'est que de passer à l'aveugle, elle est portée, comme corps politique, au sens spécial du mot, au gaspillage, elle est soumise aux tiraillements du patronage, elle peut être victime de combinaisons; lui vendre de l'alcool (les anciens vendeurs tant dénoncés par M. Taschereau, étaient pour la plupart des politiques rouges et des contributeurs à la C-E. par dessus le marché), mais Baptiste, payez et acceptez ce qu'on vous donne. Vous ne devez rien savoir. Ce n'est pas dans votre intérêt. Nous sommes vos mandataires, ce commerce est à vous, dit le gouvernement. Soyez assurés qu'on ne vous trompe pas. Nous achetons au meilleur compte possible des meilleurs fournisseurs. Il n'y a pas un sou de coulage dans tant de barriques remuées."

L'amusante chronique a le mérite d'être vraie. Ce qui est également vrai c'est que le refus arrogant du gouvernement de rendre compte nous indigné à bon droit, au même titre que nous répugne son souci de perquisition auprès des âmes très nobles qui font, depuis toujours, la charité sans rémunération personnelle, et souffrent de ce qu'on veuille déchirer le voile pudique dont elles aiment à couvrir leur inlassable dévouement. Il y a certaines choses que même un gouvernement catholique de la trempe de celui de M. Taschereau ne devrait pas ignorer.

AU JOUR LE JOUR UN "TRILEMME"

Où M. David a voulu blaguer quelques reporters, ou un reporter a voulu payer la tête d'un de nos honorables, ou M. David était convaincu de la vérité et de la beauté de ses déclarations, (ce qui serait fort triste). Nous voici pris entre trois feux. Et à quel propos?

Le "Nouvelliste" de jeudi dernier publiait une entrevue de son correspondant à Montréal avec le Secrétaire provincial. Après avoir jeté un voile sur le résultat des élections dans la métropole et après une agréable digression sur la personnalité de son adversaire, la conduite politique des habitants de Ste-Thérèse et une comparaison de goût plus ou moins discutée entre ces paroissiens et la vie de leur patronne, M. David est sorti tout à coup de l'usuelle banalité.

Voilà qui est sobrement dit: Il n'y a pas d'erreur, la question de la voirie a dû laisser froids ceux qui venaient de se faire geler dans les chemins en accourant vers la parole électorale. M. David est bien bon de le reconnaître. Heureusement que la question des écoles parvenait à réchauffer tout cela, et quel empouement pour finir!

DE MIEUX EN MIEUX

Mais continuons notre empouement lecture. "Sous de rudes dehors, nos bons habitants ont en leur âme des aspirations inexprimées vers l'art, le beau. Ils pleurent quand on leur lit un roman triste." Nous soulignons, et qui nous en voudra de souligner. Nos gens pleurent quand on leur lit un roman triste; pensez-vous, quel éclair dans notre nuit!

ET CELA CONTINUE

Il faut citer encore, quelle que soit notre sobriété. "Cela, c'est le côté intellectuel de la question. Mais les électeurs s'intéressent aussi au côté matériel: la colonisation. Quand je leur ai dit que le gouvernement construisait la première maison du colon, qu'il faisait les principaux défrichements, ils m'ont applaudi avec frénésie. Pensez donc! Leurs fils n'auraient plus à risquer la maladie dans des camps mal construits et à lutter contre une forêt vierge et traîtresse. Ils auraient la table mise et la soupe chaude."

Voilà qui est net. Nos bons ministres vont partir en guerre contre la forêt vierge et traîtresse. Il y a parmi eux de robustes sants et de bonnes haches, vous les pouvez croire. Ils vont défricher le lot que vous aurez choisi, ils y construiront une maison, dresseront les lits et la table et y mettront la soupe chaude, et alors, braves citoyens, vous entrerez en possession de la terre que nos ministres vous auront préparée. Voilà comment cela se fait depuis qu'Alexandre est sultan et qu'Athanase est son vizir.

IL Y EN A ENCORE

Qui, il y en a encore, et l'on trouve jusqu'à une allusion au roman de l'abbé Grégoire. On ne nous dit pas cependant si M. du Roure, qui a publié la critique que l'on sait sur ce livre, va se retirer du jury auquel on a confié l'attribution du prix David. Il y a encore bien des choses, mais nous en avons assez.

Grimm.

Thibaud jouera aux Trois-Rivières

Le plus célèbre des violonistes de France viendra donner un récital de violon à Trois-Rivières, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 27 février 1923.

Nul n'a poussé plus loin que Thibaud la science de la déclamation musicale. Sous ses doigts, les figures en apparence les plus neutres, prennent une signification, une physionomie typiques, elles soulignent la raison de leur présence, les rapports secrets qui les font anticiper à l'expression totale de l'œuvre interprétée. Enfin et surtout, Jacques Thibaud, professe un respect absolu pour les pièces anciennes qu'il régit selon les responsabilités de la technique contemporaine de ces pièces.

Les billets de cette grande soirée musicale seront mis en vente dans quelques jours chez C.-W. Lindsay, Ltée, aux prix de \$1.00, \$1.50 et \$2.00.

A NOS BUREAUX

Monsieur Arthur Charest, ancien élève de notre séminaire est actuellement à nos bureaux. Monsieur Charest est inspecteur pour l'Audit Bureau of Circulations et fait actuellement la révision de nos listes d'abonnements.

CHRONIQUE MUSICALE "LE PETIT DUC"

Charles Lecocq a écrit des opérettes qui méritent presque la qualification d'opéras comiques, et "Le Petit Duc" ne peut que nous confirmer dans cette opinion. Le chant occupe la plus grande partie de l'œuvre et le dialogue parlé est réduit à la portion congrue. Nul ne songe à s'en plaindre, car la partie musicale, au fond toute la pièce, est si bien traitée et de façon si enlevante et si pimpante, que le plaisir de l'oreille va en croissant du commencement à la fin. Offenbach, Lecocq, Planquette, Messager, voilà quatre compositeurs qui, depuis trois-quarts de siècle ont fait rire aux larmes bien des auditeurs et se sont attiré de chaleureux applaudissements. Puisque le rire est le propre de l'homme...

Nous pouvons dire qu'on nous a donné jeudi dernier, à l'Hôtel-de-Ville, une bonne interprétation du "Petit Duc". Il faut savoir apprécier l'effort louable de cette troupe qui a pu tirer un bon parti de la scène exigüe à sa juste disposition. Il n'est pas facile de jouer une pièce qui demande un tel déploiement d'action dans de semblables conditions, et les attaques des chœurs et l'enchaînement dramatique auraient pu avoir quelques pailles sans que nous eussions été en droit de faire entendre de sévères reproches. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé, et tout a marché rondement.

Madame Bachelat a été l'animatrice de la troupe, et sa voix et son jeu ont été à juste titre fort appréciés et fort applaudis. Tous les principaux rôles étaient remplis de façon satisfaisante et tous les acteurs avaient l'air de supporter allègrement les fatigues de la tournée. On a dû bisser la leçon de chant du deuxième acte et ce n'est pas sans plaisir que je me suis rappelé avoir assisté au théâtre Mogador, à Paris, au succès de fou-rire que ne manque jamais d'obtenir ce soufflé endiablé. Et pourtant, l'on sait si les Français le connaissent par cœur, "Le Petit Duc"! M. José Delaquerrière, premier ténor de la troupe, qui n'était pas de la distribution, chanta, au deuxième acte, quelques succès de café-concert pour lesquels l'assistance ne manqua pas de manifester son approbation.

Nous devons nous estimer heureux d'avoir chez nous quelques amateurs de musique et de comédie qui prennent crânement le risque de nous amener de semblables troupes. Quand, puisque nous parlons de ce genre de musique, viendra-t-on nous jouer "La Fille du Tambour-Major", "Rip", "La Fille de Madame Angot" ou "La Petite Fonctionnaire"?

Le Passant.

Règlement du prochain Carême

- Voilà le règlement du prochain carême, tel que prescrit par le Code de droit canonique avec les modifications autorisées par les indults particuliers: 1.— Tous les jours du carême, excepté des dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation: 2.— Tous les mercredis et vendredis de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner: 3.— Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement exemptées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas: 4.— Les jours de jeûne, où l'abstinence n'est pas imposée, et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas: 5.— L'ordre des repas peut être interverti. Il est donc permis de collationner le midi et de prendre, le soir, le repas principal: 6.— La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, à midi. Par conséquent on peut ce jour-là, faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet: 7.— Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre environ deux onces de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre les jours maigres: 8.— La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige ceux qui ont vingt-et-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

FAITS ET MEFAITS LES GREVES

Il est intéressant de connaître ce que la théorie des grèves peut faire pour le pays et pour les travailleurs. La "Gazette du travail" (diversion de janvier— nous en dit assez long. "Le tableau suivant indique le nombre des grèves qui ont existé au Canada en décembre, c'est-à-dire les grèves au sujet desquelles on a fait rapport au ministère, ainsi que le nombre des participants à ces grèves et la perte de temps exprimée en journées de travail, en comparaison avec les chiffres pour le mois précédent et le mois de décembre 1921.

Table with 4 columns: Date, Nombre de conflits, Nombre de participants, Journées de travail perd.

PETITE AIDE

Petite aide fait grand bien," parfois. L'affaire de l'Entrepôt Frigorifique ne réjouit pas nos échevins. Et nos échevins ont raison de n'être pas joyeux. Après l'endorsement des débentures "Three Rivers Shipyard," voilà l'endorsement des débentures de l'entrepôt qui les emblet et qui nous emblete. La ville aura-t-elle à payer? Si oui, on prendra-t-elle l'argent? Voilà deux questions qu'on se pose à l'hôtel de ville.

Pour le cas où la ville paierait et devrait se porter acquéreur de l'édifice pour se rénumérer d'une certaine façon, qu'en ferait-elle? On a parlé des possibilités de revendre le tout à la commission du havre, autrement dit au gouvernement. Nous ne savons pas si le gouvernement pourra acheter la boutique, mais nous voulons signaler une chose au conseil. Il y a une loi fédérale, datant de mille neuf cent dix-neuf, qui permet de donner des octrois aux entrepôts frigorifiques municipaux. Nos échevins feront ce qu'ils pourront maintenant.

MEDERIC

Médéric le rapetissé a dit: "Attendez, dans quinze jours!" Et les journaux reprirent en chœur: "Sera-t-il lieutenant-gouverneur?" Nous espérons qu'il ne le sera pas! La population de Montréal semble en avoir pris sa mesure. Puisque Médéric n'est plus l'homme dangereux, fasse le Ciel que les grands du pays en prennent note.

Bernard G.

Au Conseil

QUELQUES NOTES

À la séance d'hier soir, M. Dubé a donné avis de motion qu'il proposera un ou des règlements pourvoyant à l'ouverture de la construction, ou à la réparation de certaines rues.

Le même a aussi donné avis de motion qu'il proposera un règlement concernant la construction en notre ville.

Monsieur Lamy a donné avis qu'il proposera un règlement concernant l'entretien des trottoirs vis-à-vis des lots vacants.

On a permis au chef de demander des soumissions pour les habits et les imperméables nécessaires aux hommes du corps de police pour la saison prochaine.

Monsieur Robichon a soulevé hier soir la question de l'établissement d'un fonds de pension pour les employés municipaux. Son honneur le maire lui a demandé d'attendre que la question du rôle soit réglée et que l'on ait pris connaissance du budget pour en traiter. Le greffier a cependant pris note de la question.

Les échevins ont examiné, hier soir, un projet de plan préparé par M. l'architecte Lafond pour une école. Cette école sera construite de façon tout à fait convenable mais à un prix raisonnable.

Le conseil a été ajourné à lundi. Ce soir-là, les échevins commenceront à entendre les plaintes au sujet du rôle d'évaluation.

EN ROUTE

Monsieur le Chanoine Lafêche, curé de St-Paul de Grand'Mère, et Monsieur l'abbé Giroux du séminaire sont partis hier pour New York où ils embarqueront jeudi pour l'Europe.

"Syndicats et Syndiqués"

"Les Syndicats doivent être des organes d'ordre social, non des engins d'anarchie."—Il faut éveiller le sens social.

Monsieur Léon-Mercier Gouin, professeur à l'Université de Montréal, a donné, jeudi soir dernier, une causerie aux travailleurs catholiques de la métropole. Dans cette causerie intitulée "Syndicats et syndiqués" il leur a adressé ces paroles: "Vous avez marché dans le glorieux sillon tracé par la célèbre encyclique de Léon XIII, et vous avez fondé des syndicats catholiques. Je vous en félicite, je vous en loue, je vous admire. Votre nombre se multiplie, vous grandissez comme le grain de sénevé, à la façon de notre pays lui-même. Vous constituez le noyau de cette vaillante armée d'ouvriers catholiques qui, dans un avenir rapproché, fera régner chez nous les principes de l'encyclicale "Rerum Novarum".

M. Léon-Mercier Gouin est l'un des rares hommes cultivés qui se préoccupent au Canada de la question sociale. Il est le contraire du dilettante muré dans sa tour d'ivoire. Il comprend la solidarité des classes et les devoirs des dirigeants. Le sort des travailleurs intéressés et se proclame des leurs. On sent chez lui une sincérité, une conviction profonde. Chaque fois que l'occasion s'en présente, il sollicite la collaboration du public dans la grande œuvre de la régénération sociale. Il déplore l'apathie témoignée au sujet des cours universitaires d'économie sociale. C'est un orateur intéressant à entendre, à la pensée murie et au cœur chaud.

M. Gouin a rappelé d'abord la thèse qu'il soutient sur la législation industrielle. A plusieurs, il a paru alors révolutionnaire. Mais il n'a eu aucun scrupule d'affirmer le droit d'association. Si le droit est une simple série de formules requies des devanciers, une pure tradition, si la loi se compose de simples subtilités techniques, constituée quelque chose de rigide, il a fait fausse route. Il ose croire que le rôle de l'homme de loi est différent. Au palais, on défend toute sorte d'intérêts. Lui, il a tenu à sauvegarder son indépendance. Il vient en camarade, comme l'un des ouvriers qui l'écoutent, il a toujours tenu à gagner sa vie. La faiméante dorée de certains fils de famille lui est horreur. Il appartient à la grande famille de travailleurs, il parle ainsi en tout désintéressement et ne fait pas de phrases pour quêter les applaudissements. Il ne développera pas de brillantes théories à la Bastiat. Il vient simplement parler des questions ouvrières.

Ces questions constituent une partie de forêt vierge pour les profes-

L'Enseignement Économique comme aide à la paix industrielle

(L'article intéressant suivant, qui traite la question de l'enseignement systématique, aux ouvriers, des principes économiques sur lesquels reposent les leurs opinions, s'ils pouvaient mettre le doigt là où le bœuf blesse et s'ils pouvaient combattre à leurs difficultés périlleuses. Il semble que deux choses s'imposent au premier abord: premièrement, on a besoin de renseignements justes et impartiaux sur les conditions régnant dans l'industrie et le commerce; et deuxièmement, cette chose étant la plus importante des deux, on doit enseigner systématiquement les principes sur lesquels reposent l'industrie et le commerce, surtout le commerce international.

On ne perd jamais rien en discutant à fond toutes questions auxquelles se rattachent des intérêts qu'on entre-choit, et la discussion doit être complète non seulement sur les points qui affectent les relations industrielles, mais on doit y apporter en outre un sentiment sincère et de sympathie et de tolérance à l'égard des points de vue énoncés de part et d'autre.

L'écrivain déclare dans un autre paragraphe du même article que l'étude de l'économie ne s'impose pas lorsque les temps sont prospères et calmes. Ceci est parfaitement vrai. Lorsque le commerce est facile et que le travail abonde, ni le patron ni le travailleur n'est porté à discuter les principes économiques. Aussi, déclare l'écrivain, ce n'est que lorsque les affaires vont mal et que les travailleurs souffrent du chômage que ceux qui ont à cœur le bien-être du patron et du travailleur pensent sérieusement à ces choses et à ces questions qui affectent le bien-être économique de ceux qui vivent de leur travail manuel ou intellectuel.

Même les radicaux les plus avancés commencent à s'apercevoir que la doctrine qui fait maintenant presque partie de la profession de foi du travail, je veux parler de la doctrine qui consiste à faire croire aux travailleurs qu'il est dans leurs intérêts de diminuer la production, est non seulement pernicieuse mais que ses effets sont aussi ruineux pour le travailleur que pour le pays. On doit non seulement enseigner les éléments de l'économie, mais on doit en outre appuyer avec insistance et avec la force sur la nécessité d'un tel enseignement, afin que les esprits en soient bien pénétrés et que ces éléments puissent exercer une influence sur la manière de penser de ceux qui appartiennent à la classe des salariés et de ceux qui, par d'autres motifs, seraient tentés d'ajouter trop de foi aux assertions de ceux qui prétendent que la destruction et la réorganisation. Cette dernière manière de penser est celle d'un groupe important et mécontent dans chaque localité, groupe qui croit fanatiquement que le renversement de l'industrie, telle qu'elle existe actuellement, amènera un millénium. Nous devons nous efforcer de faire comprendre aux patrons et aux patrons que la coopération et non la lutte, est essentielle si l'on vise au bien-être de tous sans exceptions. Bien que les ouvriers soient organisés, ils peuvent tout de même coopérer d'une manière très efficace avec le patron en maintenant un niveau de production et d'efficacité, niveau qui permettra, non seulement de payer de justes salaires, mais de faire face à la concurrence et d'obtenir des commandes, sans lesquelles on ne peut donner de l'emploi continu aux ouvriers. On a dit maintes et maintes fois qu'un pays riche en ressources naturelles peut facilement se subvenir à lui-même et créer une abondance de travail permettant de faire vivre une population heureuse, satisfaite, bien payée et bien logée. Lorsqu'un patron ou un directeur d'entreprises a l'appui loyal des ouvriers, la raison veut qu'un tel état de choses affecte la qualité des articles fabriqués ou des services rendus. Tout patron éclairé ou tout directeur d'entreprises devrait, dès qu'il s'aperçoit que le moindre signe de mécontentement se manifeste chez l'ou-

Docteur Louis-Georges Godin
SPECIALISTE
POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.
8A RUE HART
En face du "Bien Public"
HEURES DE BUREAU: Tous les jours
1 1/2 heure à 5
Lundi Mercredi, Vendredi à 7 30 hres p. m.
Et sur rendez-vous. Téléphone Bell 919
Résidence 606

Ne souffrez pas plus longtemps.
En 10 minutes grâce au procédé le plus sûr,
L'ACAINE
Nous pouvons enlever les nerfs les plus vigoureux, faire le plombage et cela sans la plus petite douleur.
Nous sommes les seuls à employer ce traitement aux Trois-Rivières.
Massicotte & Massicotte
Chirurgiens-Dentistes
Téléphone : Bureau 264
Résidence 1035
1, rue Des Forges
En haut de la Pharmacie Normand.

Consultations : 56, Avenue Lavolette, Les Trois-Rivières TEL. 599
de 2 à 4 et de 7 à 8 p. m.
Dr C. A. BOUCHARD
CHIRURGIE GENERALE
Maladies des femmes. Maladies des voies urinaires.
Consultations à domicile sur rendez-vous.

POUR LA MENAGERE
Notre assortiment d'ustensiles de cuisine s'impose à l'attention de la ménagère intelligente et visée pour plusieurs raisons dont la qualité et le bas prix sont les premières.
L'aluminium et le granit forment la plus grande partie de cet assortiment que nous considérons à juste titre le plus complet que vous puissiez trouver.
CYRILLE LABELLE & CIE.
Ferrerrie et quincaillerie
10, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A
La Banque Molsons
Déposez à cette Banque d'Épargne, toutes les semaines, une partie de votre salaire.
Déposez là les rentes mensuelles de vos loyers.
Déposez aussi le produit de vos transactions.
Tous les membres de vos familles sont cordialement invités à venir ouvrir un compte d'Épargne avec cette puissante institution.
UNE VISITE D'UN CHACUN EST ATTENDUE.
LA BANQUE MOLSONS
Capital et fonds de réserve...\$38,800,000 Son actif...\$60,000,000
Succursale aux Trois-Rivières 151 Notre-Dame, Benjamin Panneton, Gérant

Tel. Bureau: 1505 Heures de Bureau: a. m. à 5 p. m. et 7 à 8 p. m.
" Résidence: 837
Nouveaux Bureaux Dentaires
Dr PAUL FRESCYNET, L. C. D.
Gradué à l'Université de Montréal.
Ex-interne de l'Hôpital Dentaire de Rochester, N.-Y.
Extraction sans douleur. Méthode d'anesthésie conductive.
Spécialité: Travaux en Or et Porcelaine.
Coin des rues St-Maurice et Ste-Julie, LES TROIS-RIVIERES.

CONSULTATIONS: de 2 à 4 et de 7 à 8 P.M. Téléphone 1526
DOCTEUR DUGRÉ
MEDECIN CHIRURGIEN
50, Rue Royale, Les Trois-Rivières.



NOUVELLES DE GRAND' MERE
Il n'y a pas eu de séance régulière du Conseil de ville mardi dernier faute de quorum.
—Nous avons le regret d'annoncer la mort de Dame Désirée Deschênes, née Célarine Ricard, décédée, le 3 février dernier à l'âge de 70 ans, en notre ville. La défunte est morte subitement d'une congestion cérébrale.
Le service et les funérailles ont eu lieu en l'Eglise paroissiale de Ste-Flore, le mardi 6 février dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. M. l'abbé LeBlanc, Curé de Ste-Flore chanta le service.
La chorale de Ste-Flore fit avec succès les frais du chant. Mlle Alice Ayotte touchait l'orgue.
Les porteurs furent: MM. Arsène et Nazaire Ricard, frères de la défunte, M. Isaac Deschênes, beau-frère et M. Sévère Ricard, neveu de la défunte.
La défunte faisait partie de l'Ordre de St-François et eut les honneurs d'être portée en tertulaire. Les Dames qui accompagnaient les porteurs furent: Mesdames Arthur Ricard, Nazaire Ricard, Arsène Ricard et Isaac Deschênes.
M. J.-H. Dufresne, entrepreneur de pompes funèbres de cette ville avait la charge des funérailles.
Parmi les nombreux parents et amis de la famille de la défunte qui suivaient le corbillard nous avons remarqué: M. Désiré Deschênes, époux de la défunte, son neveu M. Désiré Deschênes, ses frères MM. Arthur et Sévère Ricard, sa fille adoptive Mme A. Lacrousière ainsi que son fils, M. et Mme Azarias Ricard, M. et Mme Thibault, M. Jos. Thibault, Mme E. St-Onge de St-Marc, Mme Emile St-Pierre, MM. Origène, Adam et Jos. Ricard, Mlle Yvonne et M. Arthur Ricard, Mlle Doris LeSieur, M. Albert Ricard, MM. Emile et Léopold et Mlle Jeannette Deschênes, etc., etc.
A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.
—Les machineries dont on se servira pour faire les forges du pont projeté sont arrivées en notre ville ces jours-ci et on commencera incessamment ces travaux d'inspection du lit de la rivière afin de savoir si l'on peut mettre ce projet à exécution.
—La Cité de Grand'Mère a donné une majorité de 120 voix au candidat libéral élu le Dr Bordeloux lors du vote du 5 février dernier. Aux dernières élections générales de l'automne dernier le candidat libéral avait obtenu plus de 1000 voix de majorité. A peu près 40% des électeurs de notre ville ont voté cette année.
—Il y a eu huit polls de votation en notre ville aux dernières élections dont voici la liste:
Chez MM. W. Vennes et Art. Trahan, pour le quartier No. 1, chez MM. Adam Lapointe et à l'Hôpital de Ville pour le quartier No. 2, chez MM. Achille Lefebvre et Hector Sauvageau pour le quartier No. 3 et chez MM. Sévère Lacombe et Mme Houle pour le quartier No. 4.
—Dans Ste-Flore-Est, laquelle se trouve à faire partie du Comté de St-Maurice il y avait un seul poll chez M. Jos. Pratte et Ovide Ricard était le sous-officier-rapporteur. Il s'est enregistré 134 votes sur 157 votants, dont 120 pour Ricard et 14 pour Dufresne, donnant une majorité de 106 voix à M. Ricard.
—Depuis le commencement de janvier on peut dire que la température nous prouve continuellement que nous sommes en plein hiver. Le froid n'a presque pas cessé et nous avons de la neige en quantité. Ces jours derniers le thermomètre a marqué 34 degrés en bas de zéro. C'est un record, de froid...
—Mardi dernier M. Jos. Arthur Bruneau conduisit à l'autel Mlle Marie-Laura Lambert. Les nouveaux époux sont partis le même jour pour un voyage de noces d'une semaine.
—Mercredi a été béni, en l'Eglise St-Paul le mariage de M. Jos. Albert-Rosario Demers à Mlle Mathilda Marcoux. Les nouveaux époux sont aussi partis le même jour pour un voyage de noces.
—Nous avons eu mercredi dernier une séance de la Cour des Commisaires présidée par M. B.-J. Grin. M. Camille Beauséjour remplaçait la charge de Greffier. M. le Greffier J.-P. Lalonde étant retenu chez lui par la maladie.
Une centaine de causes furent présentées dont la plus grande partie pour dettes.
—On nous annonce que les Cours d'Enseignement Ménagéés donnés, le soir, par Mlle Germaine Pelletier, à l'Externat des Dames Ursulines, pour les Dames de notre ville auront lieu le mardi au lieu du mercredi, à 7 45 hres p. m.
M. le Curé, le Chanoine Louis-R. Lafèche a laissé notre ville, lundi le 12 février dernier, accompagné de M. l'abbé Giroux, du Séminaire des Trois-Rivières, pour un voyage de six mois à travers l'Europe et l'Asie. M. le Curé Lafèche sera de retour vers la mi-juillet. Nous lui souhaitons un bon voyage.
—Les Artistes Canadiens-Français de notre ville ont fait dernièrement l'élection de leurs officiers pour l'année, les élus sont:
Chaplain, le Rév. Chanoine Ls-R. Lafèche; Représentant du Conseil Exécutif, M. Oscar Adams; remplaçant M. Chs Lamarche; Président, M. Donat Lamarche, réélu; 1er Vice-Prés. M. Frs Tremblay, réélu; 2ème Vice-Prés. M. Laurent Lord, réélu; Sec.-Trés. M. Oscar Lord, réélu; 1er Comm.-Ordonnateur, M. Ludias Pratte, élu en remplacement de M. L. Houle; 2ème Comm.-Ordonnateur, M. Ph. Bourassa, réélu; 1er Censeur, M. H. LeBlanc, élu en remplacement de M. F. Desrochers; 2ème Censeurs, M. Art. Dufresne, réélu; 3ème Censeur, M. Jos. Lessard, réélu; Médecins Examinateurs, MM. Docteurs Arthur Ferron et J. C. A. Ricard.
—Les Artistes Canadiens-Français comptent actuellement en notre ville 247 membres adonnés, 90 enfants et

55 femmes, ce qui porte un total de 392 membres.
—La Villa St-Agnès No. 236 des Dames Canado-Américaines a fait ces jours derniers l'élection des Officiers pour l'année 1923, avec le résultat suivant:
Chaplain: Le Rév. Chanoine Ls-R. Lafèche; Présidente: Mme Alice LeFebvre; Ex-Présidente: Dame Régina Lemoine; Vice-Présidente: Mlle Agnès Scully; Sec.-Arch.: Mlle Victoria Lalavée; Sec.-Trés.: Dame Mélima Hogue Syndics: Mesdames Matilda Lemay, Laura Desbiens et An. Caron; Gardes: Mesdames Virginie Desbiens et Nélida Désaluniers; Sentinelle Intérieure: Mlle Joséphine Bérubé; Sentinelle Extérieure: Mme Octavie Rabouin; Médecin Examineur: le Dr J. C. A. Ricard.
—M. William Pichette, Agent d'assurances de cette ville, représentant de la New-York Life Insurance Co. est actuellement en voyage de plaisir à New-York. M. Pichette est l'heureux gagnant d'un concours organisé par cette Compagnie d'Assurance laquelle défraye les dépenses de voyage à M. Pichette.
—Nous avons le regret d'annoncer la mort récente de M. Joseph Duchaine, fils de M. et de Mme Xavier Duchaine, de St-Georges de Champlain. Le défunt a succombé à l'hôpital des Trois-Rivières, des suites de complication à la suite d'une attaque de l'appendicite. Le défunt était âgé de 29 ans. Il laisse pour le pleurer son père et sa mère, six frères: MM. François, Dorila, Dominique, Philippe, Edmond et David, et cinq sœurs dont: Mlle Pierrette, Aline, Elisabeth, Florence et Jeanne.
Le service et les funérailles ont eu lieu en l'Eglise St-Georges au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, le 8 février dernier. M. le Curé Eug. Deboncourt chanta le service.
Les porteurs furent: MM. Urban et Gustave Duchaine, oncles du défunt et MM. François et Dorila Duchaine, ses frères. M. Wilbrod Lemay, entrepreneur de pompes funèbres avait charge des funérailles. Nos sympathies.
—M. Ovide Ricard est allé à Shawinigan ces jours derniers.
—Madame Omer Bernard est en promenade à Valleyfield pour quelques jours.
—Mlle Louisa Villeneuve, de Charrette, Mill est en promenade en notre ville pour quelques jours chez des parents et amis.
—M. Léo Dugal a fait une courte promenade à Québec ces jours derniers.
—M. et Mme Adolphe Lemay, de St-Alexis des Monts étaient en visite, dernièrement, chez M. et Mme Wilbrod Lemay.
—M. Hervé Lemay, Etudiant en Art Dentaire à l'Université de Montréal a passé une semaine en repos chez ses parents M. et Mme W. Lemay.

Un des principaux événements sociaux de la saison fut, sans contredit, le mariage de Mlle Mary Elisabeth Chahoon à M. George Edwin Brown, lequel eut lieu en l'Eglise anglicane St-Stephen, en notre ville, mercredi dernier à 8 hres du soir.
Mlle Chahoon est l'aînée des filles de M. et de Mme George Chahoon, Jr, président de la Cie Laurentide, M. Brown, autrefois de Wollaston, Mass, est maintenant un des principaux employés de la Cie Laurentide, Division du bois. M. Brown est une de nos étoiles du base-ball.
La cérémonie fut présidée par le Rév. Lennox Williams, Evêque anglican de Québec, assisté du Rév. Williams Henry Moorhead, recteur de l'Eglise Anglicane St-Stephen de cette ville.
Vu le trop grand nombre d'invités, tant parents que d'amis de l'étranger de cette ville on a dû restreindre la liste des invitations à la cérémonie du mariage à l'Eglise par rapport que l'Eglise était trop petite. Environ 110 invités assistèrent à cette cérémonie.
A 8 heures du soir la procession nuptiale entra précédée par la fille d'honneur Mlle Margaret Mc E. Chahoon, sœur de la mariée, puis vinrent les autres demoiselles d'honneur, Mlle Katherine Townsend, de Cooperstown, N. Y. Mlle Jeanne Hickok, de Harrisburg, Penn. Mlle Isabelle Rockefeller, de New-York, et Mlle Eliza Talbot, de Dayton, Ohio, toutes anciennes compagnes de classe de la mariée, à Westover.
La mariée était accompagnée de son père M. Geo. Chahoon, Jr, et le marié avait pour témoin M. Stanley Harvey-Smith. Les garçons d'honneur étaient MM. T. Roger McLogan, de Montréal, M. Rarcourt Powel, M. W. Dickie Stroud, et M. Herbert Moate.
L'orchestre du Ritz, de Montréal était chargé de la partie musicale à l'Eglise et au banquet qui fut donné au Laurentide Club. Ce banquet réunir près de deux cents convives tant de cette ville que de l'étranger.
Après la réception au Laurentide Club, l'heureux couple partit par train spécial pour Trois-Rivières afin de faire un séjour à la campagne.
M. et Mme A. H. Chahoon, et Mlle Chahoon, de AuSable Forks, N. Y.; M. et Mme Edward M. Angell, M. et Mme Horace M. Dickinson, le Dr et Mme Thos. I. Henning, de Glens Falls, M. et Mme H. Biermans, de Shawinigan Falls; M. et Mme John H. A. Acer de Montréal, Mlle Dorothy Acer, de Montréal, Mlle Mary MacIntosh, de Montréal, le Rév. et Mme Lennox Williams, Mlle Blanche Powel, Mlle Willa Price et M. Jack Price de Québec, M. Jas. Rogers, Jr, de AuSable Forks, N. Y., et Mme Em. J. Desbiens, M. l'avocat Auguste Desbiens, de cette ville et un grand

nombre de nos concitoyens de langues anglaise et française étaient présents à la fête qui fut le principal événement social de la saison.
—Un des plus chic mariage de la saison a été béni jeudi dernier en l'Eglise St-Paul de Grand Mère alors que M. Florido Matteau unissait sa destinée à Mlle Albina Bernard. M. l'abbé Hervé Matteau, cousin du marié officiait.
M. Matteau est le fils de M. Hector Matteau, manufacturier de portes et de chassis de cette ville, et Mlle Bernard est la fille de M. et de Mme Omer Bernard marchand-épicer de cette ville.
Les époux avaient, pour témoins leur père respectif.
Un magnifique programme musical fut très bien rendu durant la messe par l'orchestre Chamberland, M. l'organiste Leclerc tenait l'orgue.
Le Rév. O. Meunier, curé de Ste-Elie chanta avec succès le Noél du Mariage, les autres principaux solistes furent Mlle Ann, Bellavance et L. Ringuet. La chorale des Enfants de Marie fit les frais du chant.
L'heureux couple est parti la journée même pour un voyage d'une quinzaine de jours dans l'Est des Etats-Unis.
Le banquet fut donné le midi chez les parents de la mariée.

SAINTE-FLORE
Le 5 février dernier, étant le jour de la votation, nous avons remarqué avec satisfaction, que les esprits étaient plus calmes qu'à l'ordinaire de ces jours-là peut-être le devons-nous au gros froid qu'il faisait.
—Inutile de dire que la paix était à propos à la veille des quarante heures qui commencèrent le 6 pour se terminer le 8. Pendant ces jours de prières et de bénédictions, bon nombre de fidèles se firent un devoir de suivre avec assiduité, les exercices toujours si pieux de ces jours-là. L'Eglise avait pour la circonstance, sa plus belle parure de fête, l'autel surtout, était décorée avec un goût digne de remarque.
—Madame la Grippe fait des siennes depuis quelque temps en vilaine intention qu'elle est, elle s'introduit dans chaque foyer, et ne se retire qu'après y avoir déposé son germe fatal.
—Espérons cependant que Dame Précaution, sa rivale, la fera retraiter avant qu'elle n'ait fait quelque victime.

ANNONCES CLASSIFIEES
35 centins pour 25 mots; 1c. par mot additionnel.
A LOUER.—Deux logements de 8 pièces situés sur le Coteau Saint-Jouis. Site idéal pour résidence. Tout les améliorations modernes. Louera à de bonnes conditions. S'adresser à M. J.-B. Loranger, 48, rue Des Forges. Téléphone 93.
A VENDRE.—Machines d'amusements.—Automoto picture.—Puncher—Grip test.—Tug-o-war.—Lifter à vendre chez M. J. A. Plante, 611 rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine. 1 mois
A VENDRE.—Belle propriété, maison neuve avec toutes les améliorations modernes, douze appartements chauffés avec fournaise Fayouet. Grandes dépendances hangar à bois, écurie, poulailler, garage. Grands greniers pour foin et grain, bonne place d'affaires pour un commerçant. Conditions faciles. S'adresser à Achille Houde 69a, rue St-Marc. Les Trois-Rivières, P. Q. M.e.J. 10 mars.

LA LOI DE FAILLITE
Dans l'affaire de: St. Maurice Foundries Limited, Trois-Rivières, Qué. Faillite.
Avis est par les présentes donné que St. Maurice Foundries Limited, de la cité des Trois-Rivières, a été déclarée en faillite et qu'une ordonnance de séquestre a été rendue le huitième jour de février 1923.
Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du sous-juré, Edifice Banque D'Hochelega, Trois-Rivières, le 19ième jour de février 1923, à trois heures de l'après-midi.
Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.
Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.
Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous demandant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 37 de l'article 37 de la dite loi le distributeur le produit de l'actif de la débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.
Daté aux Trois-Rivières, ce 9ième jour de février 1923.
Henri Bisson, Syndic-Autorisé.
Bureau: Edifice Banque D'Hochelega, 35 rue Hart, Trois-Rivières.

LA LOI DE FAILLITE
Dans l'affaire de: Joseph Levesque, Boucher, La Tuque, Que. Cédant-Autorisé.
Avis est par les présentes donné que Joseph Levesque, boucher, de la ville de La Tuque, a, le 8ème jour de février 1923, fait une cession autorisée au sous-juré.
Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au bureau du sous-juré, Edifice Banque D'Hochelega, Trois-Rivières, le 20ième jour de février 1923, à quatre heures de l'après-midi.
Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.
Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.
Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous demandant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, le distributeur le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.
Daté aux Trois-Rivières, ce 12ième jour de février 1923.
Henri Bisson, Syndic-Autorisé.
Bureau: Edifice Banque D'Hochelega, 35 rue Hart, Trois-Rivières.

MAISON A VENDRE—Deux logements, 139-141, Boulevard St-Louis. Conditions faciles, s'adresser à Mme L.-E. Monty, 1001, rue St-Hubert, Montréal. M.e.J. 1 mars.
PETITE CLICHERIE—A vendre un Simplex O Caster tout neuf, fourneau à gazoline Lambert, peut prendre 10 par 15. Prix raisonnable. S'adresser à Casier H Le Bien Public 3 rue Hart, Les Trois-Rivières.
A VENDRE—Orgue "Thomas" \$250 orgue "Donation" \$50; orgue "Karn" \$35. Aussi trois pianos, modèle carré, que nous offrons à \$35, chacun. Ces instruments sont en bonne condition et nous les offrons à des conditions de paiements faciles. S'adresser à J.-S. Rivard & Cie, 176, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières. J.n.o.

A LOUER
MAISONS et Flats chauffés, MAGASIN spacieux, le tout au centre de la ville.
S'adresser 94, Notre-Dame, J.n.o. Tel. 382-M
A VENDRE.—1—Jou costume, bleu marin, en tricoté meilleure qualité. Genre tailleur. Grandeur 36. Vendra bon marché. Cause trop petit. S'adresser téléphone 640, de 2 à 5 hres p.m.

LES TOUT DERNIERS JOURS DE LA VENTE D'INVENTAIRE DE FIN D'ANNEE DE LINDSAY
NOTRE OFFRE SPECIALE AUX ACHETEURS
Si un instrument, quel qu'il soit, acheté durant cette vente, n'est pas trouvé entièrement satisfaisant après un temps raisonnable, il sera repris par nous, et le montant entier payé par vous sera appliqué à solder l'achat d'un autre instrument.
COLUMBIA GRAFONOLA, genre cabinet, revêtement d'acajou et en condition parfaite, avec en outre dix disques. \$90. Conditions: \$10. comptant; \$7. par mois.
COLUMBIA GRAFONOLA, genre cabinet, revêtement d'acajou, très légèrement usé, av. c.1. disques. \$95. Conditions: \$10. comptant; \$7. par mois.
COLUMBIA GRAFONOLA, genre cabinet, revêtement de chêne fumé, en condition parfaite avec 10 disques. \$95. Conditions: \$10. comptant; \$7. par mois.
COLUMBIA GRAFONOLA, genre cabinet, revêtement d'acajou et parfait dans tout son organisme, avec 25 disques. \$110. Conditions: \$10. comptant; \$8. par mois.
COLUMBIA STYLE GUILLAUME ET MARIE, en merveilleuse condition et avec une exceptionnelle résonance. En outre 10 disques. Valeur, \$220. \$165. Condition: \$15. comptant; \$10. par mois.
CORNWALL HAUT DOSSIER revêtement de noyer, or ue avec 5 octaves. \$50. Conditions: \$7. comptant; \$1. par semaine.
DOHERTY HAUT DOSSIER, revêtement de noyer, orgue avec 5 octaves. \$55. Conditions: 6. comptant; \$1. par semaine.
ESTEY ORGUE, caisse en hène fumé, parfaitement neuf. \$180. Conditions: \$20. comptant; \$7. par mois.
VOYEZ NOTRE ASSORTIMENT DE PIANOS DROITS LEGEREMENT USAGES Comprenant des marques telles que Heintzman & Co., Nordheimer, Lindsay, etc. Prix: \$75.00 et plus.
CHEZ **LINDSAY** Achetez à de réels bons marchés.
Envoyez-nous votre commande par la poste. C.W. LINDSAY LIMITEE 21 RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES, P.Q.

Abonnements par Année
Canada - \$2.00
Etats-Unis - \$3.00
PAYABLE D'AVANCE.

LE BIEN PUBLIC

BI-HEBDOMADAIRE
Publié le mardi et le jeudi
3-RUE HART-3
Les Trois-Rivières, - P. Q.
Tél. 640. - Casier Postal 170

LE BIEN PUBLIC, LE MARDI, 13 FEVRIER 1923

PAGE TROIS

La ville ne percevra pas plus de taxes

AYONS RECOURS À L'HON. BUREAU

La nouvelle commission des chemins de fer nationaux pourrait-elle nous donner un quai, une gare et des bateaux passeurs pour faire des Trois-Rivières un des terminus du réseau du Grand Tronc?—Messieurs Robichon et Lamy ne croient pas en l'efficacité du même moyen pour obtenir tout ceci.

À tous ceux qui sont intéressés ou qui pourraient l'être.

La séance du conseil d'hier avait été choisie par Monsieur Robichon pour y traiter les questions importantes. Après avoir dit beaucoup de choses au sujet des ponts du St-Maurice, Monsieur le maire reprit la parole pour traiter une question d'intérêt national, il faut le dire la transformation de notre ville en terminus du Grand Tronc. Le sujet a été développé longuement. Tous les arguments de M. Robichon n'ont pas cependant gagné entièrement M. Lamy. Celui-ci et celui-là se sont entendus sur la question de fonds, en partie, mais ne croyaient pas à l'efficacité du même mode de procéder.

Au début de son exposé, monsieur Robichon fit remarquer qu'au printemps dernier des représentants du Grand Tronc ont rencontré les membres du conseil. Ils ont alors déclaré devoir étudier pour voir ce qui pourrait être fait pour solutionner les difficultés dans le service de leur chemin de fer. Ces messieurs devaient engager une correspondance avec la ville des que cette étude serait faite. Depuis ce temps la nouvelle Commission des chemins de fer nationaux a été formée et étudie actuellement les moyens d'améliorer le réseau des chemins de fer du gouvernement. Ce serait le temps de refaire nos demandes pour ce qui concerne le Grand Tronc.

A ce sujet, nous avons déjà parlé au Trois-Rivières de la construction d'un quai à eau profonde à Ste-Angele. Ce qui permettrait un service de traverse plus rapide entre la ville et Ste-Angele. Le Grand Tronc pourrait avoir des bateaux passeurs pour les wagons et faire de notre ville un terminus au lieu de le laisser à l'autre rive. Cela amènerait un bénéfice considérable pour la compagnie et pour nous. On pourrait aussi faire le raccourci des chemins de fer du gouvernement entre notre ville et St-Stanislas. Nous en arriverions à la construction d'une gare

du Grand Tronc en notre ville, gare dont il a déjà été parlé dans le passé. Monsieur Robichon voudrait que le projet soit étudié et que la nouvelle Commission des chemins de fer nationaux en soit saisie. Si après ces démarches la ville ne gagnait pas son point, il faudrait s'adresser au tribunal compétent. Monsieur Robichon ne sait si c'est à la Commission des chemins de fer ou des utilités publiques, pour obtenir justice. Nous avons beaucoup de plaintes à faire contre le service de fret que nous donne le Grand Tronc. Pour préparer le cahier des doléances, Monsieur Robichon inviterait les commerçants et les industriels de la ville, tous ceux qui sont intéressés dans la question ou qui pourraient l'être à faire parvenir à l'aviséur de la ville les plaintes contre le Grand Tronc et les suggestions à faire à cette compagnie. Ceci pour mettre le conseil en état de se présenter devant les administrateurs des chemins de fer de l'état avec quelque chose de défini.

Si nous n'avions pas justice de ces messieurs, nous aurions un dossier tout prêt pour nous adresser au tribunal compétent.

Monsieur Lamy ne veut pas dépasser son collègue mais il ne croit pas à la possibilité d'une traversée des chars durant la saison des grandes gelées. La seule chose qu'il trouve opposable c'est de pourvoir à la construction d'un quai à eau profonde. Ceci a déjà été demandé, il y a quinze ans. La construction de ce quai relève du gouvernement fédéral. Le meilleur moyen pour l'obtenir serait de s'adresser à l'honorable Jacques Bureau, notre représentant à Ottawa. Il faudrait demander la construction de ce quai suivant les plans déjà préparés, c'est à dire un quai de quatre cent quatre-vingt-dix pieds de longueur. Cette demande a déjà été faite par l'honorable Monsieur Bureau et celui-ci se

(A suivre à la page 6)

LA VILLE DÉCLARERA-T-ELLE LA GUERRE AU PACIFIQUE?

Si cette compagnie ne veut pas agir il faudra encore s'adresser au tribunal compétent.—Son honneur le maire dit que la question de la gare marche.

Un deuxième factum.

La troisième grande question traitée par Monsieur Robichon hier soir fut celle de la gare du Pacifique. «Voilà déjà quelque temps, dit-il, nous avons demandé des chiffres au sujet d'un projet de tunnel et d'un projet de pont pour ce qui concerne la rue St-Maurice et la construction de la gare du Pacifique. Sans doute l'ingénieur a été trop occupé à des questions urgentes pour pouvoir nous préparer un rapport. Il conviendrait cependant que nous soyons prêts à prendre une décision sur cette question. La compagnie se dit prête à prendre une décision mais nous sommes encore à manquer des éléments de preuve pour nous présenter devant elle et donner les raisons qui nous feraient obtenir justice. Je suis un de ceux qui croient que pour arriver à une solution il ne faut pas toujours employer les moyens de douceur. En affaire il faut traiter comme en affaire. Avec la compagnie nous devons traiter en affaire. Nous devons démontrer la nécessité d'une gare, de plus grands hangars à fret et du développement de la cour au Pacifique.

responsabilité des dommages pourquoi la ville la prendrait-elle? Si le C.P.R. dit qu'il construira après la fermeture de la rue St-Maurice, il ne joue pas carte sur table. Qu'on vienne droit au but et dise nous demandons: telle chose et sommes prêts à payer les dépenses. Nous verrons alors.

Je demanderais aux industriels et hommes d'affaires de la ville de communiquer avec l'aviséur légal de la ville pour donner les raisons d'exiger du Pacifique la construction d'une gare. Si nous n'avons pas justice de la compagnie nous aurons un dossier pour aller à la commission des chemins de fer et traquer la question.

Nous avons droit ou nous n'avons pas droit. Si nous avons droit qu'on nous donne la gare. Si nous n'avons pas droit la compagnie nous envoie des lettres de printemps à l'automne et d'automne à printemps.

Je demande donc que les citoyens soient invités à communiquer avec l'aviséur légal et que nous préparions un dossier.

Les membres du conseil n'ont pas fait d'objections à la demande de monsieur Robichon.

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE FEDERALE

Le bill en sera présenté par M. King après la clôture du débat sur l'adresse.—Un minimum de députés pour les provinces maritimes—Autres projets

Ottawa, 10.—Aussitôt après le débat sur l'adresse, le parlement s'occupera du bill de redistribution. Le premier ministre a donné avis qu'il présenterait une motion à cet effet lundi prochain, un comité se mettra aussitôt à l'œuvre pour tailler les nouveaux comtés, tracer des limites nouvelles et bouleverser la carte électorale.

Ce travail sera très long et croit-on que le bill reviendra ensuite pour recevoir en Chambre l'approbation du parlement.

Cette loi déclanchera de nombreuses discussions, croit-on, et avec l'acte des banques constituera un des principaux articles de la session. Les députés des provinces maritimes tenteront d'inclure une clause pour fixer le chiffre de représentants que la population de cette partie du pays pourra envoyer au parlement. A mesure que la population de l'Ouest augmente elle a de moins en moins de députés et s'alarme de cette diminution rapide.

NOS RECLAMATIONS CONTRE L'ALLEMAGNE

M. Woodsworth demandera que le Canada abandonne toutes ses réclamations contre l'Allemagne pour rendre le rétablissement de la paix plus facile et la disparition de la gendarmerie royale à cheval. Comme la police à cheval a aujourd'hui la garde de tous les édifices publics du Dominion, M. Woodsworth demande en même temps qu'elle soit remplacée par une police civile fédérale qui remplira ces dernières fonctions.

POUR ABOLIR LA PEINE CAPITALE

La séance du parlement hier, a été assez terne après l'excitation momentanée de jeudi. Dès le début M. Irving a présenté un bill pour abolir la peine de mort. M. Bickerdike, de Montréal dit que le bill n'est qu'une idée au sujet des taxes qui seront perçues cette année, afin d'empêcher que ne dirai pas une exploitation pour ne pas être trop dur. Parce que le rôle a augmenté, les propriétaires en profitent pour hausser les loyers de façon extraordinaire. On entend dire partout "les loyers montent, les loyers montent."

L'AIDE AUX COOPERATIVES

La Chambre s'est ensuite formée en comité pour étudier diverses résolutions du ministère de l'agriculture. D'après de nouveaux amendements à la loi des entrepôts frigorifiques les sociétés coopératives pourront obtenir l'assistance du ministère.

AGOURNEMENT

La Chambre ne siégera pas mercredi prochain, elle s'ajournera mardi soir jusqu'à jeudi matin.

FEU JOSEPH ARVISAIS

St-Léon.—Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Joseph Arvais, décédé à Saint-Léon le huit de ce mois à l'âge de 77 ans.

MERCÏ

Les membres de la conférence Ste-Ursules, offrent leurs plus sincères remerciements à tout ceux qui ont bien voulu contribuer soit par leur argent ou par leur travail, au succès de la partie de Whist au profit des pauvres de la paroisse Ste-Cécile, donnée le 29 janvier dernier.

AGENT DEMANDE.—On demande un représentant aux Trois-Rivières qui pourrait donner tout ou une partie de son temps et servir d'agent correspondant pour la vente d'obligations dans son voisinage. Homme intelligent et débrouillard peut se faire une position permanente et un revenu très satisfaisant. Références requises. Pas de capital exigé. S'adresser à: Durant M&O Office, Canada Cement Building, Montréal, P. Q.

PAIX AUX LOCATAIRES

Les membres du conseil, à l'unanimité, ont décidé que la ville ne percevra pas plus de taxes qu'il l'an passé.

Les moyens à prendre

La pensée des onze cents plaintes contre le rôle d'évaluation hante l'esprit de nos administrateurs municipaux. Ils en ont parlé à plusieurs reprises hier soir et ont pris une décision à ce sujet.

Lundi prochain ils commenceront à entendre ceux qui ont porté des plaintes. Cette décision ayant été prise à la fin de la séance d'hier, monsieur Lamy fit une remarque. Il ne faudrait pas selon lui qu'il soit prononcé un discours au sujet de chaque plainte, si on veut que les choses aillent rondement. Monsieur Robichon repliqua qu'un bon discours serait de mise au commencement de cette requête et qu'il se chargerait de le prononcer. "D'ailleurs, dit-il s'adressant au Monsieur Lamy, vous en ferez plus que moi à ce sujet." M. Lamy admit qu'un discours serait alors bien vu et que M. Robichon serait écouté. Quant à savoir quel nombre de discours il fera lui-même, ceci reste à décider. Il est cependant prêt à en faire un immédiatement.

Monsieur Lamy aborda alors la fameuse question à savoir les propriétaires paieront-ils plus de taxes cette année qu'il n'en ont payé l'an passé.

"Il se fait actuellement une campagne extraordinaire, dit-il, pour hausser les loyers. Ceci depuis que l'évaluation qui vient d'être faite est connue. Je me demande si le conseil ne se propose pas de faire une idée au sujet des taxes qui seront perçues cette année, afin d'empêcher que ne dirai pas une exploitation pour ne pas être trop dur. Parce que le rôle a augmenté, les propriétaires en profitent pour hausser les loyers de façon extraordinaire. On entend dire partout "les loyers montent, les loyers montent."

Je me demande si le conseil a déjà assez étudié la question pour dire qu'il en est venu à une détermination d'annoncer, que les taxes ne seront pas augmentées cette année; que l'évaluation sera diminuée ou que le taux de la taxe sera baissée de façon à ce que la ville collecte le même montant de taxe que l'an dernier.

Je voudrais que cette déclaration soit faite afin que les journaux puissent répandre la nouvelle et que l'empêcher la hausse des loyers. Les propriétaires n'auraient plus raison de hausser ces loyers, s'ils étaient convaincus de ne pas payer plus de taxes cette année. Je ne sais si le conseil peut faire cette déclaration: moi je suis disposé à prendre tous les moyens pour que les citoyens ne paient pas plus de taxes.

Robichon.—"L'idée de ne pas charger plus cher de taxes rencontre mon opinion, la raison est celle-ci: que les taxes sont aussi hautes que les gens peuvent en payer (M. Lamy—"Un peu plus.") Un peu plus peut-être. Je suis heureux cependant que monsieur Lamy ne tienne pas outre mesure à son moyen d'en arriver là."

Monsieur Robichon exposa alors que l'idée d'augmenter l'évaluation de l'an dernier n'est pas acceptable parce que nous n'avons pas besoin d'augmenter notre pouvoir d'emprunt. D'après le rapport de 1921 la ville avait encore une marge de \$848246.00 pour emprunter. Durant 1922 il y a eu des améliorations ou des constructions nouvelles pour \$1010000.00. Ceci porte la marge d'emprunt possibles à environ \$1050000.00. Depuis le premier juillet 1921 l'administration nouvelle n'a emprunté que \$39,500.00. La ville peut avoir tout l'argent nécessaire pour s'administrer sans augmenter son pouvoir d'emprunt. De plus, onze cents propriétaires se plaignent actuellement que leurs propriétés sont trop évaluées. Il ne serait pas injustifiable d'ajouter 20% à l'évaluation de l'an dernier. Si l'an dernier les propriétés étaient assez évaluées il arriverait que ces propriétés deviendraient évaluées à plus que leur valeur réelle. Cette année on réduirait le taux de la taxe. Mais dans l'avenir les contribuables paieraient justement des taxes peut-être. On pourrait alors relever ce taux, et l'on aurait fait accepter aujourd'hui un trop grand évalution en baissant le taux. Il faut encourager la construction. Le principe doit être admis d'administrer avec les revenus de la ville et en certaines circonstances on est justifiable d'augmenter la dette. Le plus simple, pour le moment, c'est d'y aller directement en ne haussant pas l'évaluation.

M. Lamy.—Comme il y a encore des membres du conseil qui n'ont pas fait de discours, j'aimerais à connaître leur opinion. M. Robichon est prêt à ne pas faire payer plus. Je ne suis pas prêt à dire que son moyen est le meilleur Je fais une remarque pour renseigner ceux qui parleront après moi. Il y a environ 2000 propriétaires qui ne se sont pas plaints de leur évaluation. Je me demande ce que M. Robichon en fera. (M. Robichon.—Je les mets avec les autres.) Vous les baisserez alors.

M. Gélinas.—Je ne ferai pas de discours.—L'an dernier nous sommes allés à Chicoutimi et on nous a prêté que l'évaluation devrait être faite suivant la valeur réelle. Je ne dirai que l'évaluation faite par nos évaluateurs est la bonne, je ne la connais pas si elle est au-dessus de la valeur réelle nous devons la réduire. Je ne crains pas pour nos successeurs. Nous ne pouvons faire des règlements qui seront jamais changés.

M. Dubé.—Prétend que toute la question pour lui est de régulariser le rôle. Le meilleur moyen serait de laisser les propriétés à leur valeur réelle

REUNION DU CABINET A QUEBEC

L'hon. J.-N. Francoeur et M. P. Bercovitch entreraient dans le ministère.

M. H. LAFERTE ORATEUR

Québec, 9.—Tous les ministres assistaient à la réunion du cabinet provincial, qui a eu lieu hier après-midi, la première depuis la votation de lundi dernier. Après la votation, on nous a annoncé qu'aucune décision n'avait été prise. On s'est contenté de discuter sur les causes du résultat des élections dans le district de Montréal. Il est toujours question de remaniement ministériel, mais rien d'officiel n'est encore décidé.

Comme nous l'avons dit, le premier ministre Taschereau partira, la semaine prochaine, pour aller passer quelques jours en Floride, en compagnie de madame Taschereau. En son absence, c'est l'hon. J.-E. Caron, ministre de l'agriculture, qui sera premier ministre intérimaire.

Les ministres ont reçu la visite de plusieurs libéraux élus, lundi dernier, entre autres celles du Dr Lemieux, député de Wolfe, et de M. Elisée Thériault, député de l'Islet. Ils ont aussi reçu la visite de certains chefs libéraux du comté de Témiscouata qui désirent faire annuler l'élection de M. Jules Langlais dans ce comté, attendu que M. Langlais n'aurait pas donné sa démission comme recorde de la ville de Rivière-du-Loup dans les délais requis par la loi.

Il est probable que si l'hon. J.-P. Paradis, organisateur en chef du parti libéral pour le district de Québec, est nommé représentant du district de Québec dans la commission administrative des chemins de fer de l'état, comme on s'y attend, son remplaçant à la direction de l'organisation libérale, soit M. J.-A. Lesage, qui était son assistant depuis quelques années.

Une dépêche de Shelter Bay, Côte Nord, annonce que les boîtes de scrutin qui ont été expédiées la semaine dernière, à cet endroit, par le bris-glaces "Montcalm" sont arrivées en retard à destination ce qui a privé les électeurs de Saguenay de voter.

M. PETER BERCOVITCH DEVIENDRAIT MINISTRE

Québec, 9.—Parmi les dernières rumeurs politiques lancées dans les cercles politiques, il y a celle désignant M. Peter Bercovitch, C. R., de Montréal comme devant être bientôt, ministre sans portefeuille dans le cabinet Taschereau en remplacement de l'hon. M. Lacombe. Il faut cependant dire que l'hon. M. Lacombe n'a pas encore démissionné. Une autre rumeur désigne l'hon. M. Francoeur comme devant aussi prendre bientôt un portefeuille dans le cabinet. Son successeur au poste d'orateur serait M. Hector Laferte, député de Drummond.

Les partisans de M. Pierre Bertrand, le nouveau député de Saint-Sauveur lui ont fait un triomphe bruyant, hier soir. Des milliers de personnes les unes en voitures, les autres à pied, l'ont accompagné en procession à partir de sa demeure rue Bayard jusqu'à ses comités de Saint-Sauveur et de Limoulin. Appelé à parler M. Bertrand a déclaré qu'il est député des ouvriers et que ceux qui lui ment ce titre seront forcés de le reconnaître bientôt.

La police provinciale est à la recherche d'un jeune homme nommé Goyette, d'Amos, accusé de s'être juré en assermentant le bulletin de présentation de M. J.-E. Héon, candidat conservateur à diverses élections dans l'Abitibi. Ce jeune Goyette aurait attesté sous serment l'authenticité de certaines signatures apposées sur ce bulletin de présentation alors qu'il ne connaissait pas les signataires. Des procédures doivent aussi être instituées contre le candidat Héon.

LE MAIRE DE MONTREAL

Le maire Martin déclare n'avoir aucunement l'intention de succéder à l'hon. Aurèle Lacombe, comme ministre sans portefeuille dans le cabinet Taschereau. Il a démenti les bruits qui circulent autour de cette nouvelle, disant qu'il avait bien d'autres choses en vue. "Je ne joue pas le troisième violon," a dit le maire. "Je ne suis pas dans les secrets du cabinet, du moins, pas encore. Et, croyez-vous que ce serait dans l'intérêt de Montréal si j'en étais dans le cabinet? et-t-on ajouté. Ce n'est pas chose impossible, et s'il y a des changements, j'aurai peut-être quelque chose à vous annoncer dans quelques mois."

Le résultat des élections provinciales continue de faire l'objet de la conversation parmi les échevins. On parle beaucoup de la révocation des libéraux de la métropole. Comme il n'y a que deux députés élus, M.M. Bercovitch et Hushion, un échevin a suggéré d'en désigner deux soit nommé ministre sans portefeuille pour remplacer M. Lacombe. C'est à la suite de cette proposition que le nom du maire fut aussi mentionné.

et de baisser la taxe.—"Je ne dirai pas que la ville collectera le même montant de taxe que l'an dernier de chacun. Ceci est possible pour les uns impossible pour les autres. Elle devra collecter la même somme totale.

Le maire.—"Je me parait unanime que le conseil est prêt à décréter que les taxes ne seront pas plus élevées."

LE GOUVERNEMENT ET LES PONTS

Le gouvernement provincial contribuera-t-il généreusement à la réparation et à l'entretien de nos ponts du Saint-Maurice?

Une lettre à M. Mercier.

Monsieur le maire Robichon a entretenu ses collègues du conseil durant la plus grande partie de la séance d'hier. Il avait fait préparer lui-même l'ordre du jour de cette séance au comité de vendredi dernier. Ceux qui connaissent les questions portées sur cet ordre du jour, s'attendaient bien à ce que M. Robichon les traite longuement. Il l'a fait, et comme un homme qui a muri son sujet à l'avance pour venir dire de choses nouvelles.

Il est malheureux qu'après s'être donné tant de mal, un échevin puisse tout au plus dire: "J'ai parlé devant vingt personnes."

La première question traitée par M. Robichon fut celle des ponts du St-Maurice. Il déclara que cette question méritait une solution prompte.

"Le gouvernement, dit-il, a pris des engagements. Il y a de multiples raisons pour que cette question soit décidée sans plus tarder. La saison du printemps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée, il n'y a pas de doute qu'un désastre arrivera, ou que nous serons obligés de fermer les ponts. Avant que le désastre arrive, je suis convaincu que nous pourrions trouver un moyen de temps arrive. Si nous n'avons pas obtenu l'octroi promis, le résultat sera que nos ponts ne répondront pas au besoin et la ville sera dans l'obligation déjà annoncée. Les réparations devaient être faites à présent. Si la question est retardée,

DIXIÈME ANNÉE ESTO VIR NUMÉRO 2 VOIX DE LA JEUNESSE

Publiée par la "Commission de Publicité" du Comité Régional Trifluvien de l'A. C. J. C. -- Bureau de direction: 491, Saint-Maurice.

LE CARNAVAL

Il est opportun à l'occasion du Carnaval de nous demander d'où nous vient cette coutume et quel en est l'esprit? Ouvrons l'Histoire et nous y trouvons que tous les peuples anciens ont eu leurs fêtes publiques, caractérisées par des jouissances plus ou moins dissolues et grossières.

Nester.

Notre Programme

Notre-Seigneur pour obtenir pardon de nos fautes? Enfin, comme nous avons besoin d'aide, de secours pour gagner la vie éternelle il nous faut profiter de la sainte Messe qui est un moyen assuré d'obtenir tous les secours dont nous avons besoin.

Messe, car ne l'oublions pas, les prières que le prêtre récite avant la communion sont des prières préparatoires à la communion; des actes d'humilité, de foi et d'amour, comme nous récitons lorsque nous nous préparons indépendamment des prières de la Messe.

SYNDICATS ET SYNDIQUÉS

Suite de la page 1
Chapelier en 17191. A cause d'une absurde conception de l'égalité, ce décret interdisait en France aux travailleurs de s'unir pour promouvoir leurs intérêts professionnels.

ST-LEON

Feu Laurette Auger. — Mercredi le 7 février dernier en l'église paroissiale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, eurent lieu le service et les funérailles de Mademoiselle Laurette Auger.

CARTES PROFESSIONNELLES

- AVOCATS
NOTAIRES
BUREAU, BIGUE, GARIÉPY & GOUIN
CHAS BOURGEOIS, B. A. LL. M.
JOSEPH BARNARD
ROBICHON & METHOT
DUPESSIS & LANGLOIS
L. R. GAGNE
LUCIEN COMEAU
MEDECINS
ECHOS ET COMMENTAIRES
DU TRAVAIL il s'en est fait!
CHANGEMENT
DR OMER E. DESJARDINS
DOCTEUR ACHPISSE
DOCTEUR J. A. ROUSSEAU
DR REGINALD LAFONTAINE

Magnifique mascarade à l'Arena Laviolette ce soir

La malheureuse affaire Sherbrooke - Laviolette

LES EXPLICATIONS DE LA DIRECTION DU LAVIOLETTE

L'assemblée de la Ligue, avant la partie. — L'assemblée des directeurs du club après la partie.

LE CHAMPIONNAT

Il est évident que les amateurs qui se sont rendus à l'arena, dimanche après-midi pour la partie entre la Laviolette et Sherbrooke ont été quelque peu déçus. Cela se comprend facilement car la partie ne s'est pas terminée et, qui plus est, n'a pas même duré le temps réglementaire.

Il faut connaître les détails de cet incident. Sherbrooke a refusé de jouer pendant plus de quinze minutes malgré les engagements formels du gérant et du propriétaire, avant la partie. Le public a perdu dix minutes du jeu réglementaire et n'a pas eu le plaisir de voir jouer du temps supplémentaire. C'est là qu'est le gros désappointement et c'est pour cela que les amateurs font tant de train. Il nous semble que le milieu de personnes qui assistent à la partie est composé de gens assez sportifs pour ne pas recriminer parce qu'ils ont payé cinquante-cinq sous pour voir jouer du jeu de hockey senior pendant cinquante minutes. Personne ne devrait recriminer pour une si faible perte, quand on voit la direction du club perdre une somme énorme pour avoir le seul plaisir de faire voir du beau jeu aux amateurs influents. Si ceux-ci ne sont pas contents et ne veulent pas encourager le club comme il le mérite de l'être c'est leur affaire. Mais s'il est une entreprise sportive qui mérite d'être encouragée c'est bien le club de hockey Laviolette qui est supporté par des fonds canadiens et par des canadiens bien connus dans cette ville.

Nous étions, nous, pleinement satisfaits de la partie, mais, lorsque nous avons vu, au chagrin, le décompte général, nous sommes allés rencontrés le propriétaire du Laviolette qui ont eu l'amabilité de nous fournir toutes les explications voulues, afin que nous en fassions part au public trivulvien.

Avant la partie de dimanche après-midi, une assemblée de la Ligue de hockey de la Province de Québec fut tenue, à laquelle étaient présentes les personnes suivantes: N. E. Guay de Sherbrooke, vice-président de la Ligue; Jas. A. Cameron et C. B. McGuire de Sherbrooke; Arthur Bettez, Charles-Eduard Pagé, et Léon Pagé du club Laviolette; J. Victor Bourque, trésorier de la Ligue.

Cette assemblée était faite dans le but d'établir les conditions dans lesquelles devaient jouer les deux parties "home and home" entre Sherbrooke et Laviolette, parties qui devaient décider du championnat de la seconde série.

La résolution suivante fut donc prise et adoptée à l'unanimité: "Il est proposé par C. E. Pagé et secondé par G. B. McGuire, que la partie qui doit être jouée cet après-midi à 2.30 heures de même que celle qui sera jouée dimanche prochain entre les mêmes clubs devront compter pour le championnat de la deuxième série et que ces parties devront être jouées comme suit: Trois vingt minutes de jeu avec repos de dix minutes entre chaque vingt minutes et, de par ce fait, les dépenses extra encourues par le club Sherbrooke devront être payées ou retenues par le Trésorier à même le montant de revient des garanties forfaitaires de \$500 chacune des clubs Québec et Montréal. Il est de plus entendu que le total des points enregistrés dans les deux parties plus haut mentionnées décidera du championnat de la deuxième série."

Cependant malgré cette entente, on ne peut plus explicite, les joueurs du club Sherbrooke persistent malgré leur gérant à ne vouloir jouer que des parties de quinze minutes. Les directeurs du Laviolette protestèrent fortement auprès des officiers de Sherbrooke, mais sans résultat car eux-mêmes avaient perdu le contrôle de leurs joueurs, qui ne voulaient pas jouer plus de quinze minutes par période et voulaient absolument prendre le train de l'après-midi pour retourner chez eux.

Toutes les protestations furent inutiles et les joueurs de Sherbrooke firent comme ils l'entendaient. Immédiatement après la partie les directeurs du club Laviolette se réunirent en assemblée et adoptèrent une résolution qu'ils ont fait parvenir au président de la Ligue M. Hanrahan. Dans cette résolution dont on trouvera le texte plus bas, on verra que les directeurs protestèrent à la suite de la constitution de la Ligue.

Nous avons rencontré M. Hanrahan après la partie et il nous a déclaré que cet incident était regrettable et qu'il donnerait sa décision sur le projet dans un très court espace de temps. Il nous a même laissé entendre que le Laviolette serait déclaré champion de la seconde série et par conséquent de la Ligue. Cela donnerait droit au club local de concourir pour la Coupe Allan.

Voici le texte de la résolution en question: "Trois-Rivières, le 11 février, 1923. Monsieur M. J. Hanrahan, Président de la "Province of Québec Hockey League", Québec.

Cher Monsieur, La présente est pour tenir lieu de protêt pour la partie jouée cet après-midi à l'arena Laviolette entre les clubs Sherbrooke et Laviolette de la Ligue de Hockey Amateur de Québec "P. Q. H. L." pour les raisons suivantes: "Attendu que cette partie n'a pas été jouée d'après les Règlements de l'Association de Hockey Amateur de Québec tel que voulu à l'article 5, page 15 des dits règlements. (Trois périodes de 10 minutes et 10 minutes de repos entre chaque 20 minutes). Attendu que lors de l'assemblée régulière tenue quelques minutes avant la partie même il a été résolu et adopté

LE LAVIOLETTE N'A PU JOUER À SA FORCE

Sherbrooke vient faire partie nulle avec l'équipe du Laviolette dans une partie serrée, dimanche après-midi.

WORKMAN BRILLE

Les amateurs n'ont pu se rendre compte d'une manière certaine de la valeur du club de hockey Laviolette, dans la partie qui a été jouée dimanche après-midi entre le Sherbrooke et le club local.

Affaibli par l'absence de trois joueurs malades, le club n'avait même pas un seul substitut pour remplacer ceux qui étaient fatigués. Duval n'est pas encore remis de son accident de Berlin et Duchaine et Rouleau ne pouvaient jouer parce qu'ils souffraient tous deux d'une légère grippe. Desbiens est assez sérieusement malade et il sera encore quelque temps sans pouvoir jouer.

Le club était un peu démoralisé avant d'embarquer sur la glace par suite de l'absence de ces quatre joueurs et ceux qui jouèrent furent loin de donner la mesure de leurs forces. La partie débuta cependant à une allure rapide et le Laviolette se lança à l'attaque avec ardeur pour essayer de compter quelques points et prendre ainsi l'avantage sur les gens de Canadiens de l'Est. Leurs efforts furent récompensés car en quinze minutes ils avaient compté trois points et pouvaient se compter certains de gagner la partie.

Le premier point fut sans contredit le plus beau de tout l'après-midi, alors que Bellefeuille fit une course de toute la longueur de la glace, éroda l'une après l'autre la défense ennemie et faisant sortir Workman lui glissa la rondelle dans le filet.

Encouragés par ce premier succès, les locaux travaillèrent ferme pour augmenter leur avantage et McLaughlin compta huit minutes plus tard un passe de Gill. Trois minutes s'écoulèrent et Courchesne après avoir arrêté une descente dangereuse de Barlowe, monta vers les buts adverses et passa à McLaughlin qui se fit un plaisir de mettre la rondelle dans le filet.

Les Sherbrookoïs ne se découragèrent cependant pas et une minute plus tard H. O'Donnell l'aile droite des visiteurs, mit un point au crédit de son club après avoir reçu une passe de Langis.

La seconde session donna du jeu beaucoup plus lent et peu intéressant car les locaux semblaient peu en condition et ne poussaient pas loin leurs incursions en territoire ennemi. Les Sherbrookoïs par contre jouaient en grande forme et donnaient du travail à Hamel qui bloquait avec son imperméabilité ordinaire. A quelques reprises cependant Workman eut l'occasion de sauver des points en bloquant habilement des lancers excessivement dangereux et McLaughlin et Bellefeuille.

Cette période fut cependant impropre à l'usage du point de vue points et le score resta toujours de trois à un en faveur des locaux. La confiance semblait déborder un peu trop dans le camp local lorsque commença la dernière étape de la partie et en quelques minutes Sherbrooke avait égalé le compte. Langis compta le premier point après une montée dans laquelle le club local se trompa Hamel à qui on ne pouvait pas reprocher de manquer de vigilance. Quelques minutes plus tard L. O'Donnell compta sur un lancer de loin qui ricocha sur le bâton de Lacroix. Le compte était égal et les deux clubs bataillèrent ferme pour s'assurer de la victoire.

Pendant les quelques minutes qui restaient à jouer Workman travailla comme un nègre dans sa cage et bloqua des coups qui semblaient des points certains. A plusieurs reprises McLaughlin lança vers le coin du filet, mais toujours la rondelle était impitoyablement écartée. Bellefeuille et Lacroix travaillèrent ferme mais leurs lancers ne parvenaient jamais au filet.

Le siflet du chronomètre annonça la fin de la partie et les Sherbrookoïs refusèrent de détailler en donnant pour raison qu'ils devaient absolument prendre leur train.

Les dix-sept joueurs locaux qui jouèrent leur partie habituelle furent Hamel dans les buts et Gill au centre. Les autres semblaient être dans un "off-day" et ne pouvaient parvenir à se réchauffer. Sherbrooke joua probablement la meilleure partie qu'il ait encore jouée cette saison. Workman fut invincible dans ses buts après la première période et Barlowe dans la défense fit un travail de géant. Les frères O'Donnell se firent aussi remarquer par leur rapidité et leur jeu d'ensemble. Langis dans le centre est un travailleur et un homme dangereux.

Alignement: Sherbrooke Position Laviolette Workman Buts Hamel Barlowe Défense Courchesne Wolfe Défense Lacroix Langis Centre Gill H. & O'Donnell Aile d. Bellefeuille L. O'Donnell Aile g. McLaughlin Cloutier Subst. Trudeau Chevalier

Sommaire: 1ère période 1.—Laviolette—Bellefeuille 6.30 2.—Laviolette—McLaughlin 7.35 3.—Laviolette—McLaughlin 3.00 4.—Sherbrooke—H. O'Donnell 1.00

LA FETE SPORTIVE DE L'ACADEMIE

C'est samedi de cette semaine que les élèves de l'Académie De La Salle auront leur fête sportive annuelle. Il y aura courses en patins de tous les genres et pour finir une partie de hockey entre le St-Pierre et la Ligue de la Cité de Québec et un club composé d'Anciens élèves de l'Académie.

Nous donnerons dans notre édition de jeudi le programme complet des cours ainsi que l'alignement de l'équipe qui portera les couleurs de l'Académie.

LA SECONDE MASCARADE A L'ARENA

Le Mardi-gras sera célébré avec éclat ce soir à l'arena Laviolette.

DE RICHES PRIX

La direction de l'arena donnera ce soir sa seconde grande soirée de gala de la saison alors que de nombreux travestis envahiront le patinoire pour égayer les spectateurs et essayer de gagner un des magnifiques prix qui seront donnés pour récompenser les plus méritants. La première de ces mascarades a été un succès et les directeurs nous assurent que celle de ce soir dépassera de beaucoup la première. On s'attend à ce que de nombreux patineurs de Shawinigan, Grand-Mère et autres places viendront essayer de gagner quelques-uns des prix. Cependant les trivulviens ne veulent pas se laisser ravir ce qui doit leur revenir et ils rivaliseront de goût pour se choisir des costumes originaux, riches, comiques et sensationnels. Environ cinquante prix seront distribués ce soir aux gagnants dans toutes les classes du concours. Tous ces prix ont une très grande valeur et il est certain que les jurés sauront les décerner aux plus méritants.

Comme ce sera la dernière occasion de se réjouir publiquement avant le carême on s'attend à ce que la foule la plus considérable qu'il soit possible de placer dans l'arena s'y rende pour voir patiner les travestis.

Les patineurs en costumes devront payer cinquante sous pour être admis tandis que les spectateurs n'auront que vingt-cinq sous à payer pour leur admission.

Nous comptons que toute la population trivulvienne se donnera rendez-vous ce soir à l'arena pour célébrer comme il convient la fête du Mardi-Gras.

DE LA SALLE ET CANIPCO VAINQUEURS

La Ligue de la Cité fournit deux parties très intéressantes, dans son programme d'hier soir, à l'arena Laviolette.

UN AUTRE PROTET

La Ligue de la Cité a fourni l'occasion aux amateurs de voir deux bonnes parties, hier soir, mais ceux-ci n'en ont pas beaucoup profité car ils étaient très peu nombreux pour applaudir aux exploits des tuteurs champions. La première partie au programme mettait aux prises les Banquiers et le club de l'Association des Anciens élèves de l'Académie De La Salle. Ce fut une partie rapide et intéressante car les deux clubs s'occupèrent de jouer au hockey sans penser à se lâcher.

Le De La Salle se montra nettement supérieur dans les premières phases du jeu, mais les Banquiers ne se comptèrent pas pour battus et ils firent une lutte digne des plus grands éloges. Les Anciens furent les premiers à compter et en moins de dix minutes de jeu ils avaient deux points à leur actif. Lacombe et Boisclair furent responsables de ces deux points après avoir reçu des passes de leurs coéquipiers. Cette avance n'abattit point le courage des Banquiers qui se lancèrent à l'attaque avec encore plus de ténacité. Ils furent récompensés de leurs efforts car deux minutes avant la fin de la période, Villemeur compta après une montée sensationnelle, mettant la rondelle dans le filet après avoir déjoué tous les Anciens, y compris Lepage.

Les Anciens s'attirèrent encore plus dans la seconde période et ajoutèrent deux autres points à leur crédit, portant leur total à 4. La troisième session fut une répétition de la première, les Anciens comptant deux points contre les Banquiers.

Durand (Jos.) et Lacombe furent les meilleurs joueurs dans les avants du De La Salle, tandis que Gauthier supportait très bien Lepage dans la défense.

Villemeur est le seul joueur des Banquiers qui mérite réellement des éloges car il fut à peu près le seul à tenir les Anciens en échec. Il joua une magnifique partie, comptant les deux points des Banquiers.

La seconde partie fut encore plus rapide et plus intéressante que la première car les clubs y allèrent avec tant d'ardeur qu'à certains moments on se serait cru sur un champ de bataille. La partie débuta à une allure rapide et les deux clubs jouèrent avec un e-

LE LAVIOLETTE N'A PU JOUER À SA FORCE

Sherbrooke vient faire partie nulle avec l'équipe du Laviolette dans une partie serrée, dimanche après-midi.

WORKMAN BRILLE

Les amateurs n'ont pu se rendre compte d'une manière certaine de la valeur du club de hockey Laviolette, dans la partie qui a été jouée dimanche après-midi entre le Sherbrooke et le club local.

Affaibli par l'absence de trois joueurs malades, le club n'avait même pas un seul substitut pour remplacer ceux qui étaient fatigués. Duval n'est pas encore remis de son accident de Berlin et Duchaine et Rouleau ne pouvaient jouer parce qu'ils souffraient tous deux d'une légère grippe. Desbiens est assez sérieusement malade et il sera encore quelque temps sans pouvoir jouer.

Le club était un peu démoralisé avant d'embarquer sur la glace par suite de l'absence de ces quatre joueurs et ceux qui jouèrent furent loin de donner la mesure de leurs forces. La partie débuta cependant à une allure rapide et le Laviolette se lança à l'attaque avec ardeur pour essayer de compter quelques points et prendre ainsi l'avantage sur les gens de Canadiens de l'Est. Leurs efforts furent récompensés car en quinze minutes ils avaient compté trois points et pouvaient se compter certains de gagner la partie.

Le premier point fut sans contredit le plus beau de tout l'après-midi, alors que Bellefeuille fit une course de toute la longueur de la glace, éroda l'une après l'autre la défense ennemie et faisant sortir Workman lui glissa la rondelle dans le filet.

Encouragés par ce premier succès, les locaux travaillèrent ferme pour augmenter leur avantage et McLaughlin compta huit minutes plus tard un passe de Gill. Trois minutes s'écoulèrent et Courchesne après avoir arrêté une descente dangereuse de Barlowe, monta vers les buts adverses et passa à McLaughlin qui se fit un plaisir de mettre la rondelle dans le filet.

Les Sherbrookoïs ne se découragèrent cependant pas et une minute plus tard H. O'Donnell l'aile droite des visiteurs, mit un point au crédit de son club après avoir reçu une passe de Langis.

La seconde session donna du jeu beaucoup plus lent et peu intéressant car les locaux semblaient peu en condition et ne poussaient pas loin leurs incursions en territoire ennemi. Les Sherbrookoïs par contre jouaient en grande forme et donnaient du travail à Hamel qui bloquait avec son imperméabilité ordinaire. A quelques reprises cependant Workman eut l'occasion de sauver des points en bloquant habilement des lancers excessivement dangereux et McLaughlin et Bellefeuille.

Cette période fut cependant impropre à l'usage du point de vue points et le score resta toujours de trois à un en faveur des locaux. La confiance semblait déborder un peu trop dans le camp local lorsque commença la dernière étape de la partie et en quelques minutes Sherbrooke avait égalé le compte. Langis compta le premier point après une montée dans laquelle le club local se trompa Hamel à qui on ne pouvait pas reprocher de manquer de vigilance. Quelques minutes plus tard L. O'Donnell compta sur un lancer de loin qui ricocha sur le bâton de Lacroix. Le compte était égal et les deux clubs bataillèrent ferme pour s'assurer de la victoire.

Pendant les quelques minutes qui restaient à jouer Workman travailla comme un nègre dans sa cage et bloqua des coups qui semblaient des points certains. A plusieurs reprises McLaughlin lança vers le coin du filet, mais toujours la rondelle était impitoyablement écartée. Bellefeuille et Lacroix travaillèrent ferme mais leurs lancers ne parvenaient jamais au filet.

Le siflet du chronomètre annonça la fin de la partie et les Sherbrookoïs refusèrent de détailler en donnant pour raison qu'ils devaient absolument prendre leur train.

Les dix-sept joueurs locaux qui jouèrent leur partie habituelle furent Hamel dans les buts et Gill au centre. Les autres semblaient être dans un "off-day" et ne pouvaient parvenir à se réchauffer. Sherbrooke joua probablement la meilleure partie qu'il ait encore jouée cette saison. Workman fut invincible dans ses buts après la première période et Barlowe dans la défense fit un travail de géant. Les frères O'Donnell se firent aussi remarquer par leur rapidité et leur jeu d'ensemble. Langis dans le centre est un travailleur et un homme dangereux.

Alignement: Sherbrooke Position Laviolette Workman Buts Hamel Barlowe Défense Courchesne Wolfe Défense Lacroix Langis Centre Gill H. & O'Donnell Aile d. Bellefeuille L. O'Donnell Aile g. McLaughlin Cloutier Subst. Trudeau Chevalier

Sommaire: 1ère période 1.—Laviolette—Bellefeuille 6.30 2.—Laviolette—McLaughlin 7.35 3.—Laviolette—McLaughlin 3.00 4.—Sherbrooke—H. O'Donnell 1.00

LA FETE SPORTIVE DE L'ACADEMIE

C'est samedi de cette semaine que les élèves de l'Académie De La Salle auront leur fête sportive annuelle. Il y aura courses en patins de tous les genres et pour finir une partie de hockey entre le St-Pierre et la Ligue de la Cité de Québec et un club composé d'Anciens élèves de l'Académie.

Nous donnerons dans notre édition de jeudi le programme complet des cours ainsi que l'alignement de l'équipe qui portera les couleurs de l'Académie.

LA SECONDE MASCARADE A L'ARENA

Le Mardi-gras sera célébré avec éclat ce soir à l'arena Laviolette.

DE RICHES PRIX

La direction de l'arena donnera ce soir sa seconde grande soirée de gala de la saison alors que de nombreux travestis envahiront le patinoire pour égayer les spectateurs et essayer de gagner un des magnifiques prix qui seront donnés pour récompenser les plus méritants. La première de ces mascarades a été un succès et les directeurs nous assurent que celle de ce soir dépassera de beaucoup la première. On s'attend à ce que de nombreux patineurs de Shawinigan, Grand-Mère et autres places viendront essayer de gagner quelques-uns des prix. Cependant les trivulviens ne veulent pas se laisser ravir ce qui doit leur revenir et ils rivaliseront de goût pour se choisir des costumes originaux, riches, comiques et sensationnels. Environ cinquante prix seront distribués ce soir aux gagnants dans toutes les classes du concours. Tous ces prix ont une très grande valeur et il est certain que les jurés sauront les décerner aux plus méritants.

Comme ce sera la dernière occasion de se réjouir publiquement avant le carême on s'attend à ce que la foule la plus considérable qu'il soit possible de placer dans l'arena s'y rende pour voir patiner les travestis.

Les patineurs en costumes devront payer cinquante sous pour être admis tandis que les spectateurs n'auront que vingt-cinq sous à payer pour leur admission.

Nous comptons que toute la population trivulvienne se donnera rendez-vous ce soir à l'arena pour célébrer comme il convient la fête du Mardi-Gras.

DE LA SALLE ET CANIPCO VAINQUEURS

La Ligue de la Cité fournit deux parties très intéressantes, dans son programme d'hier soir, à l'arena Laviolette.

UN AUTRE PROTET

La Ligue de la Cité a fourni l'occasion aux amateurs de voir deux bonnes parties, hier soir, mais ceux-ci n'en ont pas beaucoup profité car ils étaient très peu nombreux pour applaudir aux exploits des tuteurs champions. La première partie au programme mettait aux prises les Banquiers et le club de l'Association des Anciens élèves de l'Académie De La Salle. Ce fut une partie rapide et intéressante car les deux clubs s'occupèrent de jouer au hockey sans penser à se lâcher.

Le De La Salle se montra nettement supérieur dans les premières phases du jeu, mais les Banquiers ne se comptèrent pas pour battus et ils firent une lutte digne des plus grands éloges. Les Anciens furent les premiers à compter et en moins de dix minutes de jeu ils avaient deux points à leur actif. Lacombe et Boisclair furent responsables de ces deux points après avoir reçu des passes de leurs coéquipiers. Cette avance n'abattit point le courage des Banquiers qui se lancèrent à l'attaque avec encore plus de ténacité. Ils furent récompensés de leurs efforts car deux minutes avant la fin de la période, Villemeur compta après une montée sensationnelle, mettant la rondelle dans le filet après avoir déjoué tous les Anciens, y compris Lepage.

Les Anciens s'attirèrent encore plus dans la seconde période et ajoutèrent deux autres points à leur crédit, portant leur total à 4. La troisième session fut une répétition de la première, les Anciens comptant deux points contre les Banquiers.

Durand (Jos.) et Lacombe furent les meilleurs joueurs dans les avants du De La Salle, tandis que Gauthier supportait très bien Lepage dans la défense.

Villemeur est le seul joueur des Banquiers qui mérite réellement des éloges car il fut à peu près le seul à tenir les Anciens en échec. Il joua une magnifique partie, comptant les deux points des Banquiers.

La seconde partie fut encore plus rapide et plus intéressante que la première car les clubs y allèrent avec tant d'ardeur qu'à certains moments on se serait cru sur un champ de bataille. La partie débuta à une allure rapide et les deux clubs jouèrent avec un e-

LA FETE SPORTIVE DE L'ACADEMIE

C'est samedi de cette semaine que les élèves de l'Académie De La Salle auront leur fête sportive annuelle. Il y aura courses en patins de tous les genres et pour finir une partie de hockey entre le St-Pierre et la Ligue de la Cité de Québec et un club composé d'Anciens élèves de l'Académie.

Nous donnerons dans notre édition de jeudi le programme complet des cours ainsi que l'alignement de l'équipe qui portera les couleurs de l'Académie.

LA SECONDE MASCARADE A L'ARENA

Le Mardi-gras sera célébré avec éclat ce soir à l'arena Laviolette.

DE RICHES PRIX

La direction de l'arena donnera ce soir sa seconde grande soirée de gala de la saison alors que de nombreux travestis envahiront le patinoire pour égayer les spectateurs et essayer de gagner un des magnifiques prix qui seront donnés pour récompenser les plus méritants. La première de ces mascarades a été un succès et les directeurs nous assurent que celle de ce soir dépassera de beaucoup la première. On s'attend à ce que de nombreux patineurs de Shawinigan, Grand-Mère et autres places viendront essayer de gagner quelques-uns des prix. Cependant les trivulviens ne veulent pas se laisser ravir ce qui doit leur revenir et ils rivaliseront de goût pour se choisir des costumes originaux, riches, comiques et sensationnels. Environ cinquante prix seront distribués ce soir aux gagnants dans toutes les classes du concours. Tous ces prix ont une très grande valeur et il est certain que les jurés sauront les décerner aux plus méritants.

Comme ce sera la dernière occasion de se réjouir publiquement avant le carême on s'attend à ce que la foule la plus considérable qu'il soit possible de placer dans l'arena s'y rende pour voir patiner les travestis.

Les patineurs en costumes devront payer cinquante sous pour être admis tandis que les spectateurs n'auront que vingt-cinq sous à payer pour leur admission.

Nous comptons que toute la population trivulvienne se donnera rendez-vous ce soir à l'arena pour célébrer comme il convient la fête du Mardi-Gras.

DE LA SALLE ET CANIPCO VAINQUEURS

La Ligue de la Cité fournit deux parties très intéressantes, dans son programme d'hier soir, à l'arena Laviolette.

UN AUTRE PROTET

La Ligue de la Cité a fourni l'occasion aux amateurs de voir deux bonnes parties, hier soir, mais ceux-ci n'en ont pas beaucoup profité car ils étaient très peu nombreux pour applaudir aux exploits des tuteurs champions. La première partie au programme mettait aux prises les Banquiers et le club de l'Association des Anciens élèves de l'Académie De La Salle. Ce fut une partie rapide et intéressante car les deux clubs s'occupèrent de jouer au hockey sans penser à se lâcher.

Le De La Salle se montra nettement supérieur dans les premières phases du jeu, mais les Banquiers ne se comptèrent pas pour battus et ils firent une lutte digne des plus grands éloges. Les Anciens furent les premiers à compter et en moins de dix minutes de jeu ils avaient deux points à leur actif. Lacombe et Boisclair furent responsables de ces deux points après avoir reçu des passes de leurs coéquipiers. Cette avance n'abattit point le courage des Banquiers qui se lancèrent à l'attaque avec encore plus de ténacité. Ils furent récompensés de leurs efforts car deux minutes avant la fin de la période, Villemeur compta après une montée sensationnelle, mettant la rondelle dans le filet après avoir déjoué tous les Anciens, y compris Lepage.

Les Anciens s'attirèrent encore plus dans la seconde période et ajoutèrent deux autres points à leur crédit, portant leur total à 4. La troisième session fut une répétition de la première, les Anciens comptant deux points contre les Banquiers.

Durand (Jos.) et Lacombe furent les meilleurs joueurs dans les avants du De La Salle, tandis que Gauthier supportait très bien Lepage dans la défense.

Villemeur est le seul joueur des Banquiers qui mérite réellement des éloges car il fut à peu près le seul à tenir les Anciens en échec. Il joua une magnifique partie, comptant les deux points des Banquiers.

La seconde partie fut encore plus rapide et plus intéressante que la première car les clubs y allèrent avec tant d'ardeur qu'à certains moments on se serait cru sur un champ de bataille. La partie débuta à une allure rapide et les deux clubs jouèrent avec un e-

Allons au Carnaval ce soir. Encourageons la direction de l'Aréna.

1.—Canipco—Brouillette 12.30
5.—Canipco—Fortin 3.40
3ème période
6.—Marchands—Beaumier 4.00
7.—Marchands—Beaumier 1.00
8.—Canipco—Fortin 1.30
9.—Canipco—St-Pierre 1.50
Punitions: Mineures: Grenier, St-Pierre, 2; Brouillette, 2; Thiffault, Fortin, Lottinville, Boyd, Beaumier, Majeure; D. Blais.
Résultat final: Canipco, 6; Marchands, 3.

Après Chaque Repas

WRIGLEYS

Conservez vos dents propres, l'haleine douce, l'appétit actif et la digestion parfaite avec de la WRIGLEY.

La WRIGLEY est la gomme à mâcher parfaite, fabriquée d'ingrédients les plus purs dans des fabriques modernes et sanitaires.



Pour Une Digestion Meilleure

Notice

Grosses Réductions

Sur nos prix dans nos articles de

Ferronnerie et de Quincaillerie

Marchandises légèrement endommagées par l'eau lors du récent incendie de la confiserie Adams que nous sacrifions à des prix remarquablement bas!

Ne retardez pas!

Si vous voulez avoir votre part des aubaines extraordinaires que nous offrons venez au plus tôt. Aujourd'hui si vous le pouvez. Car tout va s'enlever rapidement durant cette vente spéciale.

HENRI NOBERT

38, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

Une chance comme celle-ci ne se présente pas souvent. A vous d'en faire votre profit sans plus tarder!



RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 1922

Suite et Fin

Le deuxième objectif de l'Officier de Santé est de diminuer la morbidité, c'est-à-dire, faire disparaître toute cause anti-hygiénique propre à altérer la santé.

1-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

2-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

3-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

4-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

5-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

6-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

7-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

8-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

9-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

10-Inspection médicale des écoles. Cette inspection a pour but, (a) de trouver dans la génération qui fréquente les écoles, les maladies dont elle souffre pour en avertir les parents et les inciter à faire soigner ces malades. On cherchera, du côté de l'œil, les défauts de vision; du côté de l'oreille, les défauts d'audition; du côté de la gorge, les grosses amygdales et les végétations; du côté de la bouche, les mauvaises dents et les dents mal entretenues; du côté de la peau et des vêtements, certaines maladies de la peau et la malpropreté; du côté du squelette, les difformités. Mais le service rendu par cette inspection des enfants ne devrait pas se résumer à la constatation de telle chose que l'élève et de l'avis aux parents. Il faudrait aussi assurer aux enfants de famille peu fortunée, le service d'un dispensaire général, du dispensaire des yeux et oreilles, du dispensaire dentaire. Le dispensaire général et le dispensaire des yeux et oreilles existent déjà à l'Hôpital St-Joseph; un arrangement pourrait être conclu avec les Dames de la Providence pour assurer le complément nécessaire à l'inspection médicale. Quant au dispensaire dentaire, les membres de l'Association Dentaire de cette ville ont fait à votre Conseil une proposition à laquelle, je crois, vous auriez dû donner un avis favorable.

L'ENSEIGNEMENT ECONOMIQUE

Suite de la page 1

vrier, mettre immédiatement ce dernier dans sa confiance et s'efforcer de lui faire comprendre que l'accoutumance qu'il témoigne n'a aucune raison d'être, et que le succès de l'entreprise dépend des différents facteurs qui agissent en commun et assurent le succès de cette entreprise.

Il est très difficile quelquefois de convaincre un grand nombre d'hommes. Leur psychologie peut être affectée à une telle étendue qu'ils ne peuvent voir les choses aussi personnellement et aussi impartialement que le vrier ou l'ouvrier seul, qui s'abouche avec son patron et qui discuteraient avec lui, franchement et sans contrainte, les griefs et les soupçons dont on se plaint, et lesquels, s'ils se contiennent, tendent à élever les relations entre les patrons et les travailleurs.

Le proverbe dit qu'une sage réponse détourne la colère. Le ton impératif que l'on prend en parlant aux employés est considéré, par ces derniers, non seulement comme une injure ou un affront, mais il ne peut produire en outre rien de bon. Il exaspère plutôt qu'il ne calme. L'ouvrier ordinaire qui a un entretien avec un patron qui se prête à lui fournir tous les renseignements dont il a besoin et qui donne des explications au sujet des choses qui sont difficiles à comprendre et dont il est de la difficulté à se rendre compte, s'aperçoit, dès que ces renseignements lui ont été donnés, que l'industrie et le commerce ne pourraient se faire de la manière dont on lui a dit qu'ils se feraient si l'on apportait des changements radicaux dans le présent système de production.

Le devoir d'un patron consiste à renseigner ses employés, soit en leur parlant lui-même, soit en s'assurant les services de personnes en lesquelles il a confiance, personnes versées dans les relations industrielles et la psychologie de l'ouvrier, dans le but de tenir de temps à autre des assemblées au cours desquelles seraient discutées les questions qui nous intéressent le plus et qui nous sont le plus à cœur. C'est ainsi que les sujets de mécontentement et de mécontentement disparaissent.

L'ouvrier apprendrait quelque chose de la structure commerciale de la société en ce qu'elle touche à la psychologie de la production et aux moyens que l'on possède afin de vendre cette dernière. L'ouvrier apprendrait quelque chose des relations entre les banquiers et les patrons. Il serait aussi en mesure de se rendre compte des épreuves et des tribulations du fabricant ordinaire qui doit, non seulement être redevable au banquier, mais qui doit aussi user de prudence en achetant les matières premières nécessaires à la fabrication de ses produits et lesquels, après avoir été converties en marchandises propres à la vente, doivent être vendues aux clients dont on tient les commandes par des voyageurs auxquels on doit abandonner une partie du prix de vente. Il verrait alors combien la coopération est nécessaire entre ces divers facteurs et jusqu'à quelle étendue le manque de collaboration affecte chacun de ces facteurs.

Le Canada est heureusement favorisé en étant en mesure d'utiliser une ou plus des méthodes qui ont été préconisées et adoptées, relatives à l'avancement de la paix industrielle, à l'établissement d'états de production, au paiement de justes rémunérations aux patrons et aux travailleurs, et permettant encore au consommateur d'acheter à un prix raisonnable ce qui est fabriqué.

On doit toujours avoir l'idée que le patron et l'employé sont, tous les deux dans la dépendance du consommateur. Si le consommateur est prospère et si il est prêt à payer un prix raisonnable pour les marchandises qu'on lui offre, il fait mouvoir les roues de l'industrie, faisant naître par ce fait un sentiment de contentement et de sécurité qui n'existe pas lorsque le commerce ne fleurit pas ou lorsque le patron et l'employé ne sont pas d'accord.

Les conflits industriels sont coûteux et amènent une diminution de la richesse nationale. L'efficacité du travail et les restrictions imposées à la production font naître chez l'ouvrier un état d'esprit qui démoralise; ce dernier et cause un tort immense au patron et au pays.

Je crois que l'on peut dire avec raison que l'honnêteté est non seulement la meilleure politique, mais que c'est la seule politique à suivre à l'égard de tout ce qui se rattache aux relations entre les patrons et les travailleurs.

AYONS RECOURS

(Suite de la page 3)

ferait un devoir de porter de nouveau notre demande devant le gouvernement. Monsieur Robichon.—Se défend de vouloir écarter monsieur Bureau dans cette affaire. Il affirme cependant que la nouvelle Commission des chemins de fer Nationaux a été formée pour qu'elle soit indépendante de toute considération politique. Malgré cela il serait heureux que monsieur Bureau soit intéressé à la demande de la ville. Nous n'avons pas besoin cependant de lui demander son appui, nous l'avons sans cela.

Monsieur Lamy répondit que Monsieur Bureau connaissait toute la question et que nous n'avions pas besoin de la ramasser des documents. Monsieur Dubé déclara que le chemin le plus court, venant d'Étremont, il lui faut le suivre. Comme monsieur Robichon ne demeurait pas de son projet de préparer un dossier avec les communications faites par les citoyens à l'aviséur légal, on en vint à cette conclusion que le dossier serait préparé mais que la demande serait faite à l'honorable Bureau au lieu de l'être à la commission des chemins de fer.

Décès
Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. François Lapointe ancien contrôleur de la cité des Trois-Rivières survenue dernièrement à l'Hôpital de Fraserville.

RETRAITES FERMEES D'HOMMES

RESULTATS DE L'ANNEE 1922

Au cours de l'année 1922, il est passé par la Maison des Retraites fermées, chez les Pères Oblats du Cap-de-la-Madeleine, 209 hommes et jeunes gens, répartis en 13 groupes distincts.

Dix catégories s'y firent représenter. Médecins: 5; Notaires: 7; Marchands: 20; gerants, comptables ou commis: 15; Voyageurs de Commerce: 28; Agents d'assurances: 21; Corps de métier: 14; Cultivateurs mariés ou jeunes gens: 67; Ouvriers: 13; Elèves Finissants: 19.

Trente-neuf localités du diocèse ont fourni des retraitants. Les Trois-Rivières: 45; Grand-Mère: 20; Louiseville: 16; Cap-de-la-Madeleine: 15; St-Justin: 14; Batiscan, St-Stanislas et St-Georges, chacun 8; St-Séverin: 6; St-Etienne et St-Léon: chacun 5; etc., etc. Depuis la fondation de l'Oeuvre au printemps de 1914, 51 groupes ont été enregistrés au cahier des Retraites donnant un total de 745 retraitants.

PREMIERE LISTE POUR L'ANNEE 1923

Le mouvement, ainsi lancé, ne demande qu'à se développer dans le diocèse.

Les élections provinciales l'ont ralenti, il est vrai, depuis le début de l'année; mais il va reprendre comme de plus belle au cours du carême.

Voilà la liste des prochaines retraites d'ici à Pâques.

1.—Les Cultivateurs mariés du diocèse, du samedi 24 février au soir au 27 au soir.

11.—Les Cultivateurs non mariés du diocèse, du samedi, 3 mars au soir au 6 au soir.

111.—Les Agents d'assurances du diocèse, du jeudi, 8 mars au soir au 11 au soir.

IV.—Les gens d'affaires, non mariés, commis, comptables, etc. du diocèse, du samedi soir, 17 mars, au 20 au soir.

V.—Les corps de métier et ouvriers du diocèse, du samedi soir, 24 mars, au 27 au soir.

VI.—Les Voyageurs de Commerce du diocèse, du mercredi soir, 28 mars au 31.

AVIS IMPORTANTS

1o Ceux qui se décident à venir prendre part à l'une de ces six retraites voudront bien envoyer, une semaine au moins avant la date fixée, leur nom et adresse au Directeur Soussigné.

2o La retraite s'ouvre le soir, vers 8 heures, pour se terminer le soir du troisième jour assez tôt pour permettre aux retraitants de prendre les différents trains de Montréal Québec et Grand-Mère.

3o Seuls sont acceptés ceux qui ont l'intention bien arrêtée de passer les trois jours pleins.

4o Aucune rétribution n'est exigée des retraitants. Ceux qui le peuvent sont priés de laisser en partant, sous pli cacheté, sans indication de nom, une somme proportionnée aux frais de pension et de prédication.

5o Prière de s'adresser au

R. P. ARTHUR JOYAL, o. m. i.

directeur Cap-de-la-Madeleine des Retraites Fermées.

UN DEVOIR URGENT EN NOTRE PAYS

Le Canada devrait mieux se protéger contre les conflagrations

DES PERTES ENORMES SONT A ENREGISTRER

Ottawa, 9.—W. H. Shapley, président de l'Association pour la prévention des incendies, qui tient son congrès annuel ici, a déclaré devant les délégués, hier, que le gaspillage, par les incendies était honteux pour le Canada.

On se plaint du fardeau des taxes, dit-il, et on laisse chaque année s'envoler en fumée quarante-cinq millions de dollars pour ne rien dire des pertes de vies que produisent les conflagrations. Le Canada est à la hauteur de la situation à d'autres points de vue, il n'y a pas de raison pour que le pays n'exelle pas également en fait de mesures concernant la prévention des incendies.

L'association se réunit, cette année, sous le mauvais augure de la plus grande perte qu'aient jamais produite les incendies, en une seule année, au Canada, a déclaré M. G. D. Finlayson surintendant d'assurance et secrétaire de l'Association. En 1922, les sinistres ont produit des dégâts évalués à \$50,000,000. Les recettes de la taxe sur le revenu sont moins élevées, puisqu'elles ne sont que de \$46,000,000. En 1922, il y a eu, au Canada, 26,279 incendies. Les dégâts se sont élevés à un peu plus de \$5,000,000 au-dessus de ceux de 1921.

M. Finlayson a déclaré que le feu avait fait pour \$19,842,243 de dégâts dans les villes d'une population de plus de 10,000 âmes et pour \$12,231,293 dans les districts ruraux, exception faite des sinistres de l'Ontario septentrional.

HOUDE DENTISTE

Pureux: 159a, Notre-Dame
Coin Des Forges et Notre-Dame
Rayon N.
Extraction: sans douleur

Dr. EDMOND BUISSON DENTISTE

29, Rue des Forges, Tél. 559.
SPECIALITE: Ouvrages en or.

DES VERRES BIEN AJUSTES

Consultez l'opticien-optométriste pour votre vue; il vous prescrira exactement les verres qu'il vous faut.

L'opticien-optométriste obtient son diplôme après des études sérieuses et ne traite pas les yeux au hasard.

L'examen de la vue est fait d'après les méthodes les plus nouvelles et à l'aide d'appareils perfectionnés.

Consultez l'opticien-optométriste diplômé.

J. G. BÉLANGER

Opticien-Optométriste

487, Rue St-Maurice, Téléphone 685

BUREAU LE SOIR
Résidence 282 St-Paul, Téléphone 272w Trois-Rivières.

NAPO

DEMANDEZ-LE. IL SE VEND PARTOUT.

ECONOMIQUE à l'usage

"SALADA"

ORANGE PEKOE BLEND

est un thé vraiment délicieux. Saveur la plus délicate.

Demandez-le à votre épicier—40c. la demi-livre.

1200 TELEPHONE 1201

KEATING & McRAE

Agents de Change et Courtiers en Valeurs de Bourse

COMMUNICATIONS DIRECTES AVEC MONTREAL, NEW-YORK ET CHICAGO.

8 RUE HART, Les Trois-Rivières

Téléphone Bell 105

GEORGES DESILETS

Fils et Successeur de Feu GEDEON DESILETS

Agent d'Assurances

SPECIALITE: ASSURANCE CONTRE LE FEU

Bureau No. 147 avenue Laviolette, - Les Trois-Rivières.

N. B.—Un appel au Téléphone No 105 évitera tout déplacement aux assurés.

DES EPICERIES DE QUALITE

Achetez Votre Pain De Nous; il est délicieux et il ne s'en fait pas de meilleur!

De plus, souvenez-vous que notre pain est cuit aux Trois-Rivières par des boulangers des Trois-Rivières; il faut avant tout encourager l'industrie locale si l'on désire réellement le progrès de sa ville.

Notre service de livraison est rapide et efficace; vos commandes arrivent à l'heure dite. Donnez-nous une commande aujourd'hui. Téléphone 16.

PAIN DE QUALITE LA BOULANGERIE MODERNE 47 VOLONTAIRE

PHONE 321-TROIS-RIVIERES

O. Carignan & Fils EPICIER

24, Rue Des Forges, 24

Bonbons-Chocolats

GRAND ASSORTIMENT

"Guths" "Liggets," "Page & Shaw" Chocolats "TRIOLA" 40c la livre.

LA PHARMACIE WILLIAMS

20-22 rue Hart, Tels. Nos 1 et 1134

Soul Agent pour les remèdes **Remell** et Chocolats "Guths" et "Liggets"

Notre commerce avec la France

LE TEXTE DES PRINCIPALES PARTIES DU NOUVEAU TRAITÉ

Les stipulations que contient le nouvel accord conclu à Paris par les honorables MM. W.-S. Fielding et Ernest Lapointe au nom du Canada.

À l'avantage des deux pays.

Le gouvernement canadien vient de faire distribuer la version française du texte de la nouvelle convention du commerce entre le Canada et la France que le ministre des finances, l'honorable M. Fielding, a déposée, lundi dernier, à la Chambre des communes. Cette convention est sujette à ratification par les chambres françaises et par le parlement canadien.

LE TARIF MINIMUM

Voici le texte des principales parties contenues dans cette convention:

Article 1er.—Les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance du Canada, énumérés à la liste "A" annexée au présent traité, seront admis à leur importation en France, dans les colonies, possessions et protectorats français qui ont le même régime douanier que la France, au bénéfice du tarif minimum et des taxes les plus réduites, tant en ce qui concerne les droits et taxes à l'importation actuellement établis ou ceux que la France pourrait éventuellement leur substituer, qu'en ce qui concerne les surtaxes, coefficients ou autres majorations temporaires que la France a établis ou pourrait établir.

DES REDUCTIONS

Article 3.—Les produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance du Canada, énumérés à la liste "B" ci-annexée, bénéficieront à leur importation en France ou dans les colonies, possessions et protectorats français qui ont le même régime douanier que la France, des pourcentages de réductions indiqués à la dite liste, lesquels porteront sur l'écart entre les taux du tarif général et ceux du tarif minimum. Les pourcentages resteront les mêmes quels que soient les relèvements ou abaissements de tarifs, surtaxes ou coefficients que la France pourrait instituer dans l'avenir.

IMPORTANTES CONCESSIONS

Article 4.—Si la France accorde aux Etats-Unis d'Amérique, en ce qui concerne l'importation de produits énumérés à l'annexe "B" de cette convention, des pourcentages plus favorables que ceux indiqués dans ladite annexe ou le bénéfice du tarif minimum, les produits identiques ou similaires originaires et en provenance du Canada jouiront immédiatement et sans conditions du bénéfice desdites concessions.

Article 5.—Tous produits originaires et en provenance du Canada autres que ceux qui sont énumérés aux listes "A" et "B" ci-annexées, seront soumis en France au tarif du tarif général de 1910, à moins qu'en vertu du décret du 28 mars 1921, ce tarif demeure applicable aux produits des Etats-Unis autres que ceux visés à la liste "A" et à la liste "B" annexés à la loi du 29 mars 1910.

Article 6.—Les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance du Canada, jouiront dans les colonies, possessions et protectorats français qui n'ont point le même régime douanier que la France, des tarifs qui s'appliquent ou qui pourraient s'être appliqués aux produits de la nation étrangère la plus favorisée.

Article 7.—Au cas où, en vertu de clauses ci-dessus, le tarif minimum français ne serait pas applicable aux produits alimentaires originaires et en provenance du Canada, ces produits bénéficieront néanmoins dudit tarif à leur importation dans les Antilles françaises et dans la Guyane française.

Article 8.—Les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance de France, des colonies, possessions et protectorats français, seront admis au Canada aux taux du tarif intermédiaire ou de tout tarif plus favorable que le Canada pourra consentir aux produits de toute autre puissance étrangère.

Article 9.—Les produits naturels et fabriqués énumérés à la liste "D" ci-annexée, bénéficieront, à leur importation au Canada, des taux de droits indiqués à ladite liste, ainsi que de tout tarif plus favorable que le Canada pourrait accorder aux produits identiques ou similaires de toute autre puissance étrangère.

Article 10.—Les produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance de France, des colonies, des possessions et protectorats français, énumérés à la liste "E", seront soumis aux droits du tarif intermédiaire canadien, étant entendu, toutefois, que, sur le montant du droit à percevoir en vertu dudit tarif, l'importateur bénéficiera d'une réduction de quinze pour cent.

Article 11.—Les produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance de France, des colonies ou des protectorats français, énumérés à la liste "F" seront soumis aux droits du tarif intermédiaire canadien, étant entendu toutefois, que sur le montant du droit à percevoir en vertu dudit tarif, l'importateur bénéficiera d'une réduction de quinze pour cent.

LES PRODUITS FRANÇAIS

Article 12.—Pour les produits énumérés aux listes annexées, le Canada et la France s'accordent réciproquement le bénéfice des taux les plus favorables qui pourraient résulter éventuellement des modifications apportées à la nomenclature douanière ou de spécialisations introduites dans les tarifs en vertu de mesures administratives ou légales ou de conventions conclues avec d'autres puissances.

Article 13.—Soit réserve des exceptions prévues à l'article 2 du présent traité, tout produit actuellement admis en exemption de droit de douane à l'importation en France, en Algérie et dans les colonies, possessions et protectorats français qui serait soumis ultérieurement à un droit de douane, jouira, s'il est originaire et en provenance du Canada, du tarif le plus applicable au produit similaire importé d'un pays étranger quelconque.

TARIF INTERMEDIAIRE

Article 14.—Les Hautes Parties Contractantes s'accordent réciproquement, en ce qui concerne les droits et taxes d'exportation, le traitement de la Nation la plus favorisée. Les drawbacks à l'exportation des produits français ou canadiens en pourront être supérieurs au montant des droits d'entrée, d'accise, de consommation intérieure ou d'octroi perçus sur lesdits produits ou les matières employées à leur fabrication.

Article 15.—Les produits de toute nature originaires du Canada et importés en France, dans les colonies, possessions et protectorats français, ne pourront être assujettis à des droits d'accise ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou qui grèveront les produits de la nation la plus favorisée.

Article 16.—Les produits de toute nature, originaires de France, des colonies, possessions et protectorats français importés au Canada, ne pourront être assujettis à des droits d'accise ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou qui grèveront les produits de la nation la plus favorisée.

Article 17.—Les produits de toute nature, originaires de France, des colonies, possessions et protectorats français importés au Canada, ne pourront être assujettis à des droits d'accise ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou qui grèveront les produits de la nation la plus favorisée.

Article 18.—Les produits de toute nature originaires du Canada et importés en France, dans les colonies, possessions et protectorats français, ne pourront être assujettis à des droits d'accise ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou qui grèveront les produits de la nation la plus favorisée.

Article 19.—Les produits de toute nature, originaires de France, des colonies, possessions et protectorats français importés au Canada, ne pourront être assujettis à des droits d'accise ou d'octroi autres ou plus élevés que ceux qui grèvent ou qui grèveront les produits de la nation la plus favorisée.

Article 20.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 21.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 22.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 23.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 24.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 25.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 26.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

Article 27.—Chaque des Hautes Parties Contractantes s'engage à assurer réciproquement aux ressortissants de l'autre partie, le traitement national, en ce qui concerne la protection des brevets d'invention, des dessins ou modèles industriels, des marques de fabriques ou de commerce, du nom commercial, et des indications

de provenance et la répression de la concurrence déloyale.

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie "Le Bien Public" aura lieu le 15 février, à huit heures du soir au local ordinaire des séances, pour la reddition des comptes et l'élection du bureau de Direction. Tous les membres sont par les présentes convoqués.

Imédiatement après ladite assemblée des actionnaires, aura lieu au même endroit l'assemblée régulière des Directeurs pour l'élection des officiers.

Les Trois-Rivières 30 janvier 1923.
Joseph Barnard,
Directeur-Secrétaire de la Cie.

Faim.—Besoin de manger, menu, subtil et délicat, par lequel tout se termine.

Fait.—Action qui pèse sur les épaules.

Fête.—Réjouissance publique au comble d'un édifice et au sommet des arbres.

Fard.—Ce avec quoi on éclaircit le teint et éclaire les vaisseaux.

Faut.—Signature contrefaite et courbe dont on se sert pour couper l'herbe sous le pied aux honnêtes gens.

Fillet.—Ligament sous la langue, servant à prendre du poisson et dont les femmes se couvrent les cheveux.

Filan.—Pièce de pâtisserie qui règne depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches et où l'on trouve de la crème.

Foudre.—Grand marché public qui fait courir le monde.

Foude.—Exhalaison enflammée qui contient de l'éloquence et plusieurs pièces de vin.

Faux.—Signature contrefaite et courbe dont on se sert pour couper l'herbe sous le pied aux honnêtes gens.

Fillet.—Ligament sous la langue, servant à prendre du poisson et dont les femmes se couvrent les cheveux.

Filan.—Pièce de pâtisserie qui règne depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches et où l'on trouve de la crème.

Foudre.—Grand marché public qui fait courir le monde.

Foude.—Exhalaison enflammée qui contient de l'éloquence et plusieurs pièces de vin.

Faux.—Signature contrefaite et courbe dont on se sert pour couper l'herbe sous le pied aux honnêtes gens.

Fillet.—Ligament sous la langue, servant à prendre du poisson et dont les femmes se couvrent les cheveux.

Filan.—Pièce de pâtisserie qui règne depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches et où l'on trouve de la crème.

Foudre.—Grand marché public qui fait courir le monde.

Foude.—Exhalaison enflammée qui contient de l'éloquence et plusieurs pièces de vin.

Faux.—Signature contrefaite et courbe dont on se sert pour couper l'herbe sous le pied aux honnêtes gens.

Fillet.—Ligament sous la langue, servant à prendre du poisson et dont les femmes se couvrent les cheveux.

Filan.—Pièce de pâtisserie qui règne depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches et où l'on trouve de la crème.

Foudre.—Grand marché public qui fait courir le monde.

Foude.—Exhalaison enflammée qui contient de l'éloquence et plusieurs pièces de vin.

Faux.—Signature contrefaite et courbe dont on se sert pour couper l'herbe sous le pied aux honnêtes gens.

Fillet.—Ligament sous la langue, servant à prendre du poisson et dont les femmes se couvrent les cheveux.

Filan.—Pièce de pâtisserie qui règne depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches et où l'on trouve de la crème.

À MES AMIES B.

Beati mortui, qui in Domino moriuntur.
Apoc. St-Jean.

Hier, s'endormait paisiblement dans le Seigneur votre père bien chéri. L'épreuve est grande, la morsure bien cruelle. La nature vous arrache des cris. Vous avez le droit de pleurer: votre douleur est immense comme votre malheur. Mais, vous n'êtes point comble ceux qui n'ont pas d'espérance. Vous savez qu'au ciel, vous retrouverez celui qui faisait votre joie sur la terre et là, pour ne plus jamais vous en séparer.

Quels sujets de consolation n'avez-vous pas! Il fut le chrétien, vaillant par excellence. A l'exemple du Maître, il a passé en faisant le bien. Sa vie a été un tissu dont la chaîne fut la prière, et la trame le renoncement, le sacrifice, que de fois vous a-t-il, répété pendant sa dernière maladie: "J'ai toujours prié et prié beaucoup. Rien ne compte que ce qu'on a fait pour Dieu. Combien je le béni aujourd'hui d'avoir appelé trois de mes filles à la vie religieuse. Ça m'est, à cette heure, une douce satisfaction."

Chaque matin, quand il le pouvait, il ne manquait pas d'assister au Saint-

LES FERMIERS ET LA POLITIQUE

CHACQUE SECTION AGIRA COMME ELLE L'ENTENDRA.—ATAQUES CONTRE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

Les fermiers-unis de la province de Québec ont terminé jeudi dernier leur congrès. La question de politique a été soulevée. On a courageusement écarté le programme d'ignorance des choses politiques des corps des fermiers-unis.

Chaque section tiendra la ligne de conduite qui lui plaira sans s'occuper du conseil central. Il est inévitable que la politique intervienne quelque jour. Chacun aura la liberté de faire et dire ce qu'il lui plaira. Les fermiers-unis en tant qu'organisation s'occuperont d'organisation professionnelle. S'il se trouve qu'à la majorité les membres suivent telle ou telle politique, ce sera l'affaire de ces membres. L'organisation ne s'occupera de politique que pour défendre les intérêts légitimes de la profession et sans plus.

On a daubé ensuite le ministre de l'Agriculture M. Caron. Celui-ci a répété à deux reprises que les organisa-

LA BESOIN DE NOS ÉCHEVINS AU COMITÉ DE VENDREDI

Quatre membres du conseil ont travaillé fort longtemps vendredi soir dernier.—Que fera-t-on de notre marché?—Pour purifier notre eau.

L'Entrepôt Frigorifique

Quatre membres du conseil étaient présents à la séance du comité vendredi soir dernier. Ils ont travaillé assidûment autour de la table des délibérations.

La séance a commencé par une entrée accordée à un ingénieur américain qui prétendait vouloir débarrasser l'eau que nous sert la corporation des malheureux crétinisme. Ce monsieur venait pour renseigner le conseil, fut en somme assez réticent. Il prétend que son système est excellent. Il dit aussi que la ville pourrait très bien continuer à s'approvisionner d'eau souterraine parce que rien ne devrait empêcher que nous puissions puiser cette eau à n'importe quelle profondeur.

On a décidé d'appeler le clerc du marché devant le comité, vendredi. Les explications données par ce monsieur aideront à décider du sujet. Si on en venait à renvoyer les bouchers il faudrait amender la charte qui défend à ceux-ci de s'installer hors de l'édifice dans un certain territoire de la ville.

Les membres du conseil ont pris connaissance, vendredi, d'une réclamation de la maison L. G. Beaubien de Montréal pour une somme de \$11,500.00. Cette réclamation est basée sur le fait que des débiteurs de l'Entrepôt Frigorifique pour une telle somme sont devenues remboursables. La ville s'était portée endosseur de ces débiteurs. Les propriétaires de l'entrepôt ne se trouvant pas en état de payer, les porteurs ont recourus contre la ville.

L'ancien conseil avait consenti à ce que la ville devienne endosseur de ces débiteurs à la condition que la législature ratifie l'engagement pris par lui. A son entrée en fonction, le conseil actuel déclara qu'il respecterait l'engagement de son prédécesseur, mais ne ferait lui-même aucune démarche pour obtenir de la législature la ratification nécessaire. Les propriétaires de l'entrepôt s'adressèrent eux-mêmes à la législature et obtinrent la ratification à la dernière session.

Le conseil en prenant connaissance de la réclamation s'est demandé si les porteurs de débiteurs ne devraient pas tenter par tous les moyens à leur disposition de se faire payer par les premiers obligés avant de se tourner en état de payer les porteurs ou prendre l'argent pour cette somme. L'affaire a été référée à l'avocat.

UNE TRES GRANDE PRUDENCE

Que faire pour préserver les édifices religieux contre l'incendie?

Les feux qui viennent de détruire plusieurs constructions religieuses, ont créé chez les catholiques une émotion profonde. Qui n'a pas éprouvé un profond serrement de cœur en apprenant la destruction complète de la basilique de Québec, les dommages causés aux édifices de l'Université de Montréal, l'incendie du collège de Saint-Boniface ou une dizaine de personnes ont perdu la vie. Notre Saint-Père le Pape lui-même s'est ému de cette situation; aussi en offrant ses sympathies au cardinal Bégin lui conseillait-il de prendre tous les moyens qui sont en son pouvoir pour éviter à l'avenir, de pareils désastres. Plusieurs ont soupçonné une main criminelle mue par le fanatisme religieux. Cela est peut-être vrai dans quelques cas. Quant à nous, nous persistons à croire que l'origine de ces feux est due, plutôt à la négligence, ou au manque de surveillance suffisante. Ainsi croyons-nous utile de reproduire ici les conseils que Mgr l'archevêque d'Ottawa, vient d'adresser sur ce sujet au clergé et aux communautés religieuses de son diocèse.

1. "Il faut exercer sur l'ensemble de la maison une surveillance constante: voir particulièrement à ce que les extincteurs chimiques, les coupe-feu, les portes et fenêtres, les échelles, escaliers et autres moyens de sauvetage, ainsi que les bornes-fontaines, réservoirs, tuyaux, boyaux, lances et jets soient en parfait ordre et fonctionnent facilement.

2. Les fournaises et la chambre de chauffage doivent être tenues proprement; il faut ne rien laisser traîner d'inflammable, et les cheminées elles-mêmes doivent être soignées.

3. L'installation électrique a besoin d'être visitée périodiquement par des experts, et il faut toujours avoir en mains les certificats légalement requis.

4. Les assurances au montant raisonnable doivent être fidèlement renouvelées, plutôt avant l'échéance, surtout si c'est par voie postale.

5. Il faut observer exactement les conditions stipulées par les contrats, ou imposées par les règlements légaux; telle pratique dangereuse, et telles imprudences trop communes peuvent avoir des suites irréparables.

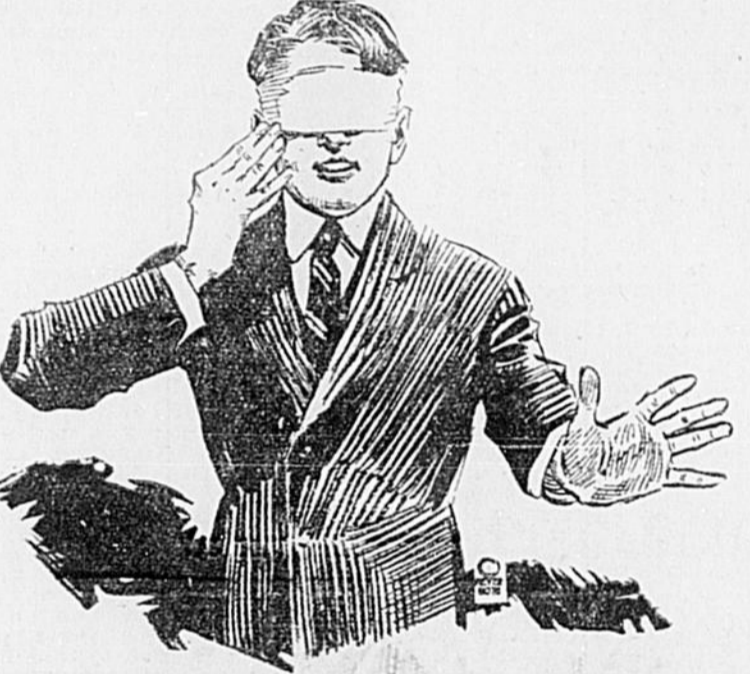
6. Une personne fiable, changée de temps à autre, devrait chaque soir faire la visite complète de la maison et surtout des endroits les plus exposés. Là où la chose est possible, il serait bon d'avoir un gardien de nuit. En tout cas, on peut s'arranger avec les autorités municipales pour obtenir l'avantage d'une surveillance extérieure qui constituerait une protection très prudente.

7. Les signaux à donner en cas d'incendie doivent être bien connus de qui de droit, de même que les premières précautions à prendre.

8. Le grand malheur, le seul malheur véritable à redouter touche les personnes elles-mêmes. Outre tout ce qui précède, il y a à prévoir le mouvement de la communauté en cas d'alerte. Une panique incontrôlable constitue le principal danger. Pour la prévenir, pour assurer le bon ordre, et par là même la sécurité de tous, il y a des mesures édictées par les autorités compétentes, et qui sont commandées par l'expérience.

9. Dans l'église, les lampions et les cierges doivent être disposés avec toutes les précautions voulues, et surveillés de très près, à l'autel, à la crèche et ailleurs, où il ne faut jamais les

Vous Mettez-Vous Un Bandeau sur les Yeux



Pour acheter un objet précieux?

Après avoir choisi le meilleur magasin que vous connaissez, vous examinez attentivement la marchandise que l'on vous offre. Le prix vous importe peu quand vous trouvez ce que vous voulez.

En impressions comme en annonces, il n'y a pas de meilleur moyen d'avoir vérifiable satisfaction.

"LE BIEN PUBLIC"

Pour en juger, faites-vous donner par nos représentants les vrais chiffres de la circulation du Bien Public, non pas des chiffres qui changent avec l'importance des hommes d'affaires rencontrés, mais les chiffres tels que compilés par

L'AUDIT BUREAU OF CIRCULATIONS

et pour les travaux d'imprimerie, jetez un coup d'œil sur nos imprimés, par exemple: Le programme du Petit Duc, les pancartes de la Fête Sportive de l'Académie de la Salle ou celles du Carnaval affichées un peu partout ces jours-ci.

BIEN PUBLIC

Sacrifices. C'est là que l'attendait Jésus, le bon Jésus, pour le combler de ses bénédictions. Notre-Seigneur a voulu des ic-bas le récompenser de cette belle fidélité en venant lui-même dans son sacrement, le visiter deux fois durant la dernière semaine de sa vie. Une demi-heure avant le grand départ. Il se donnait à lui en Viatique, suprême sortien pour le passage du temps à l'éternité.

La mort ne l'effrayait pas; et s'il eût un désir de vivre encore, c'était dit-il, pour vous rendre à vous tous, ses enfants, un peu du bonheur que vous lui procuriez vous-mêmes. Soyez fiers d'une telle mort, c'est celle d'un prédestiné.

Sur la tombe encore ouverte de votre aimé, parents et amis déposent l'hommage de leurs plus ferventes prières. Des messes en grand nombre seront dites pour le repos de sa chère âme. Ne pleurez plus, non, il n'est pas mort; il vit plus que jamais, car il vit de la vraie vie. De là-haut, il veille encore sur sa famille qu'il aimait si tendrement; il sera toujours le témoin de tous vos actes et vous aidera jusqu'à l'heure de l'union pour jamais.

A l'expression de mes sympathies les plus vives et les plus profondes, je joins l'assurance d'un souvenir pieux et intense.

— Combien l'eau chaude, dans votre Palais-Hôtel?

— Cinq francs le broc.

— Et l'eau froide?

— Mais... rien du tout, monsieur.

— Alors, laissez refroidir celle-ci. Une amie.



Instruments de Musique

Nous avons un grand choix d'instruments de musique que nous offrons à des prix raisonnables:

- Violons
- Mandolines
- Guitares
- Banjos.
- Accordéons.

Ne pas oublier que vous pouvez commander ici n'importe quel instrument de musique sur catalogue; nous vous le ferons venir dans un très court délai

J. S. RIVARD & CIE.

176, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières

Succursale à Shawinigan Falls.